



PARLEMENT EUROPÉEN

2009 - 2014

Commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures

2011/2069(INI)

20.8.2012

AMENDEMENTS

1 - 200

Projet de rapport
Monika Flašíková Beňová
(PE489.625v01-00)

sur la situation des droits fondamentaux dans l'Union européenne (2010-2011)
(2011/2069(INI))

AM\910997FR.doc

PE492.760v02-00

FR

Union dans la diversité

FR

AM_Com_NonLegReport

Amendement 1
Antigoni Papadopoulou

Proposition de résolution
Visa 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

**- vu la convention des Nations unies
relative aux droits des personnes
handicapées,**

Or. en

Amendement 2
Antigoni Papadopoulou

Proposition de résolution
Visa 4 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

**- vu la convention des Nations unies
de 1949 pour la répression de la traite des
êtres humains et de l'exploitation de la
prostitution d'autrui,**

Or. en

Amendement 3
Valdemar Tomaševski,

Proposition de résolution
Visa 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

**- uwzględniając art. 10 Traktatu o
Funkcjonowaniu Unii Europejskiej,**

Or. pl

Amendement 4
Valdemar Tomaševski,

Proposition de résolution
Visa 5 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- *uwzględniając Konwencję Ramową Rady Europy o Ochronie Mniejszości Narodowych,*

Or. pl

Amendement 5
Valdemar Tomaševski,

Proposition de résolution
Visa 5 quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- *uwzględniając Europejską kartę języków regionalnych lub mniejszościowych,*

Or. pl

Amendement 6
Lívia Járóka

Proposition de résolution
Visa 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- *vu la communication de la Commission relative à un cadre européen pour les stratégies nationales d'intégration des Roms pour la période allant jusqu'en 2020 (COM(2011)173) et la communication sur les stratégies nationales d'intégration des Roms: un*

*premier pas dans la mise en œuvre du
Cadre de l'UE (COM(2012) 226 final),*

Or. en

Amendement 7

Livia Járóka

Proposition de résolution

Visa 6 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

*- vu les conclusions du Conseil européen
de juin 2011,*

Or. en

Amendement 8

Livia Járóka

Proposition de résolution

Visa 6 quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

*- vu sa résolution du 9 mars 2011 sur la
stratégie européenne pour l'intégration
des Roms,*

Or. en

Amendement 9

Anna Hedh, Britta Thomsen

Proposition de résolution

Visa 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

*- vu la convention des Nations unies
de 1949 pour la répression de la traite des*

êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui,

Or. en

Amendement 10
Alexander Mirsky

Proposition de résolution
Visa 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- vu l'article 6 de la Convention sur la participation des étrangers à la vie publique au niveau local,

Or. en

Amendement 11
Anna Hedh, Britta Thomsen

Proposition de résolution
Visa 8 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- vu la convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées,

Or. en

Amendement 12
Alexander Mirsky

Proposition de résolution
Visa 8 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- vu l'article 79, paragraphe 4, du traité de

Lisbonne,

Or. en

Amendement 13
Alexander Mirsky

Proposition de résolution
Visa 8 quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- vu sa résolution du 11 mars 2004 sur le rapport global de suivi de la Commission européenne sur le degré de préparation à l'adhésion à l'Union,

Or. en

Amendement 14
Alexander Mirsky

Proposition de résolution
Visa 8 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- vu sa résolution du 22 avril 2009 sur les délibérations de la commission des pétitions durant l'année 2008,

Or. en

Amendement 15
Alexander Mirsky

Proposition de résolution
Visa 8 sexies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- vu les recommandations du Comité des

droits de l'homme des Nations unies, du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale des Nations unies, de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe, du commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance ainsi que de l'Assemblée parlementaire de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe,

Or. en

Amendement 16
Tatjana Ždanoka

Proposition de résolution
Visa 9

Proposition de résolution

vu l'instance des conventions des Nations unies sur les droits de l'homme que **tous** les États membres ont signées, et vu les conventions et recommandations du Conseil de l'Europe, ainsi que les décisions, directives et jugements des organes de surveillance spécialisée et judiciaires,

Amendement

vu l'instance des conventions des Nations unies sur les droits de l'homme que **des** États membres ont signées, et vu les conventions et recommandations du Conseil de l'Europe, ainsi que les décisions, directives et jugements des organes de surveillance spécialisée et judiciaires,

Or. en

Amendement 17
Konrad Szymański, Janusz Wojciechowski

Proposition de résolution
Visa 11

Proposition de résolution

- vu la jurisprudence des tribunaux

Amendement

supprimé

constitutionnels nationaux, qui se réfère à la Charte des droits fondamentaux pour servir ainsi de termes de référence à l'interprétation de la loi nationale,

Or. en

Amendement 18
Mitro Repo

Proposition de résolution
Visa 15 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- vu les résultats de l'enquête Eurobaromètre n° 340 sur la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne,

Or. fi

Amendement 19
Tatjana Ždanoka

Proposition de résolution
Visa 16 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- vu les études demandées par la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures,

Or. en

Amendement 20
Edit Bauer

Proposition de résolution
Visa 16 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- vu sa résolution du 8 juin 2005 sur la protection des minorités et les politiques de lutte contre les discriminations dans l'Europe élargie,

Or. en

Amendement 21
Edit Bauer

Proposition de résolution
Visa 16 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- vu la directive 2000/43/CE relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de race ou d'origine ethnique,

Or. en

Amendement 22
Ioan Enciu

Proposition de résolution
Visa 18 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- vu les stratégies nationales d'intégration des Roms présentées par les États membres et la communication de la Commission sur l'évaluation de ces stratégies (COM(2012)0226 final);

Or. ro

Amendement 23

Valdemar Tomaševski,

Proposition de résolution

Considérant A

Proposition de résolution

A. considérant que l'article 2 du traité sur l'Union européenne (TUE) fonde l'Union sur une communauté de valeurs indivisibles et universelles de respect de la dignité humaine, de liberté, de démocratie, d'égalité, de solidarité, d'État de droit et de respect des droits de l'homme, de toute personne vivant sur le territoire de l'UE, y compris de celles appartenant à des minorités,

Amendement

A. mając na uwadze, że zgodnie z art. 2 Traktatu o Unii Europejskiej (TUE) Unia opiera się na wspólnocie niepodzielnych i powszechnych wartości poszanowania godności osoby ludzkiej, wolności, demokracji, równości, solidarności, państwa prawnego, jak również poszanowania praw człowieka, które obejmują wszystkie osoby mieszkające na terytorium Unii Europejskiej, w tym osoby należące do mniejszości, **włączając też mniejszości narodowe, etniczne oraz językowe,**

Or. pl

Amendement 24

Kinga Gál

Proposition de résolution

Considérant A

Proposition de résolution

A. considérant que l'article 2 du traité sur l'Union européenne (TUE) fonde l'Union sur une communauté de valeurs indivisibles et universelles de respect de la dignité humaine, de liberté, de démocratie, d'égalité, **de solidarité**, d'État de droit et de respect des droits de l'homme, **de toute personne vivant sur le territoire de l'UE**, y compris **de celles** appartenant à des minorités,

Amendement

A. considérant que l'article 2 du traité sur l'Union européenne (TUE) fonde l'Union sur une communauté de valeurs indivisibles et universelles de respect de la dignité humaine, de liberté, de démocratie, d'égalité, d'État de droit et de respect des droits de l'homme, y compris **les droits des personnes** appartenant à des minorités. **ces valeurs sont communes aux États membres dans une société caractérisée par le pluralisme, la non-discrimination, la tolérance, la justice, la solidarité et l'égalité entre les femmes et les hommes,**

Amendement 25
Marie-Christine Vergiat

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution

A. considérant que l'article 2 du traité sur l'Union européenne (TUE) fonde l'Union sur une communauté de valeurs indivisibles et universelles de respect de la dignité humaine, de liberté, de démocratie, d'égalité, de solidarité, d'État de droit et de respect des droits de l'homme, de toute personne vivant sur le territoire de l'UE, **y compris** de celles appartenant à des minorités,

Amendement

A. considérant que l'article 2 du traité sur l'Union européenne (TUE) fonde l'Union sur une communauté de valeurs indivisibles et universelles de respect de la dignité humaine, de liberté, de démocratie, d'égalité, de solidarité, d'État de droit et de respect des droits de l'homme, de toute personne vivant sur le territoire de l'UE, ***tout particulièrement*** de celles appartenant à des minorités,

Amendement 26
Mitro Repo

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution

A. considérant que l'article 2 du traité sur l'Union européenne (TUE) fonde l'Union sur une communauté de valeurs indivisibles et universelles de respect de la dignité humaine, de liberté, de démocratie, d'égalité, de solidarité, d'État de droit et de respect des droits de l'homme, de toute personne vivant sur le territoire de l'UE, y compris de celles appartenant à des minorités,

Amendement

A. considérant que l'article 2 du traité sur l'Union européenne (TUE) fonde l'Union sur une communauté de valeurs indivisibles et universelles de respect de la dignité humaine, de liberté, de démocratie, d'égalité, de solidarité, d'État de droit et de respect des droits de l'homme, de toute personne vivant sur le territoire de l'UE, y compris de celles appartenant à des minorités, ***des apatrides et des personnes qui séjournent temporairement ou illégalement sur le territoire de l'Union européenne;***

Amendement 27
Mariya Gabriel

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution

A. considérant que l'article 2 du traité sur l'Union européenne (TUE) fonde l'Union sur une communauté de valeurs indivisibles et universelles de respect de la dignité humaine, de liberté, de démocratie, d'égalité, de solidarité, d'État de droit et de respect des droits de l'homme, de toute personne vivant sur le territoire de l'UE, y compris de celles appartenant à des minorités,

Amendement

A. considérant que l'article 2 du traité sur l'Union européenne (TUE) fonde l'Union sur une communauté de valeurs indivisibles et universelles de respect de la dignité humaine, de liberté, de démocratie, d'égalité **entre les genres**, de **non-discrimination**, de solidarité, d'État de droit et de respect des droits de l'homme **et des libertés civiles**, de toute personne vivant sur le territoire de l'UE, y compris de celles appartenant à des minorités,

Or. fr

Amendement 28
Monika Flašíková Beňová, Renate Weber

Proposition de résolution
Considérant A bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

A bis. considérant que le respect et la promotion de ces valeurs est un élément essentiel de l'identité de l'Union européenne et une condition permettant de devenir membre de l'Union et de préserver pleinement les prérogatives des membres,

Or. en

Amendement 29
Kinga Göncz

Proposition de résolution
Considérant A bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

A bis. considérant que le respect et la promotion de ces valeurs est un élément essentiel de l'identité de l'Union européenne et une condition permettant de devenir membre de l'Union et de préserver pleinement les prérogatives des membres,

Or. en

Amendement 30
Marie-Christine Vergiat

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution

Amendement

B. considérant que l'article 6, paragraphe 3, du traité sur l'Union européenne confirme que les droits fondamentaux, tels qu'ils sont garantis par la Convention européenne des droits de l'homme et tels qu'ils proviennent des ***traditions*** constitutionnelles communes aux États membres constituent les principes généraux du droit communautaire,

B. considérant que l'article 6, paragraphe 3, du traité sur l'Union européenne confirme que les droits fondamentaux, tels qu'ils sont garantis par la Convention européenne des droits de l'homme et tels qu'ils proviennent des ***règles*** constitutionnelles communes aux États membres constituent les principes généraux du droit communautaire,

Or. fr

Amendement 31
Monika Flašíková Beňová

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution

C. considérant que, avec l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, la Charte est **devenue juridiquement** contraignante pour les institutions, les organes et les agences de l'UE, ainsi que pour les États membres dans le cadre de la mise en œuvre de la législation de l'UE,

Amendement

C. considérant que, avec l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, la Charte **a la même valeur que les traités fondateurs et** est contraignante pour les institutions, les organes et les agences de l'Union, ainsi que pour les États membres dans le cadre de la mise en œuvre de la législation de l'Union **comme le décrit l'explication ad article 51 de la Charte en vertu de laquelle "(...) il résulte sans ambiguïté de la jurisprudence de la Cour que l'obligation de respecter les droits fondamentaux définis dans le cadre de l'Union ne s'impose aux États membres que lorsqu'ils agissent dans le champ d'application du droit de l'Union ..."**¹,

1 Arrêt du 13 juillet 1989, affaire 5/88 Wachauf, Rec. 1989, p. 2609; arrêt du 18 juin 1991 dans l'affaire C-260/89, ERT, rec. 1991, p. I-2925; arrêt du 18 décembre 1997 dans l'affaire C-309/96, Annibaldi, rec. 1997, p. I-7493;

Or. en

Amendement 32

Marie-Christine Vergiat

Proposition de résolution

Considérant C

Proposition de résolution

C. considérant que, avec l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, la Charte est devenue juridiquement contraignante pour les institutions, les organes et les agences de l'UE, ainsi que pour les États membres dans le cadre de la mise en œuvre de la législation de l'UE,

Amendement

C. considérant que, avec l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, la Charte **a transformé des valeurs et des principes en des droits concrets et opposables et considérant qu'ayant la même valeur que le traité de Lisbonne, elle** est devenue juridiquement contraignante pour les institutions, les organes et les agences de

l'UE, ainsi que pour les États membres dans le cadre de la mise en œuvre de la législation de l'UE,

Or. fr

Amendement 33

Monika Flašíková Beňová, Tatjana Ždanoka, Renate Weber

Proposition de résolution

Considérant C bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

C bis. considérant que l'adhésion de l'Union à la CEDH, comme l'exige le traité UE, permettra que les actes de l'Union soient soumis au contrôle de la Cour européenne des droits de l'homme, ce qui aura pour effet de responsabiliser davantage l'Union et améliorera l'accès des particuliers à la justice,

Or. en

Amendement 34

Marie-Christine Vergiat

Proposition de résolution

Considérant C bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

C bis. considérant qu'une véritable culture des droits fondamentaux doit être développée, promue et renforcée dans les institutions de l'Union mais aussi dans les États membres, notamment quand ils appliquent et mettent en œuvre le droit de l'Union tant en interne que dans les relations avec les pays tiers,

Or. fr

Amendement 35
Kinga Göncz

Proposition de résolution
Considérant C bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

C bis. considérant que l'approche jusqu'à présent fragmentaire de l'Union à l'égard des droits de l'homme a suscité des demandes pour une politique cohérente de l'Union en matière de droits de l'homme; considérant qu'il n'existe pas actuellement, dans la structure de l'Union, de mécanisme rassemblant les différents intervenants dans le domaine des droits fondamentaux,

Or. en

Amendement 36
Monika Flašíková Beňová, Tatjana Ždanoka, Renate Weber

Proposition de résolution
Considérant C ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

C ter. considérant que la préservation et la protection effectives des droits doivent constituer l'objectif central de toutes les politiques de l'Union, y compris dans leur dimension extérieure, et considérant qu'honorer l'obligation de protection, de promotion et de respect n'exige pas de nouvelles compétences de l'Union mais plutôt un engagement institutionnel proactif en faveur des droits de l'homme,

Or. en

Amendement 37
Marie-Christine Vergiat

Proposition de résolution
Considérant C ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

C ter. considérant que la mise en œuvre de ces valeurs et principes doit aussi reposer sur un contrôle effectif du respect des droits fondamentaux garantis dans la Charte, y compris dès l'élaboration des propositions législatives; considérant que d'autres considérations ne peuvent primer sur le respect et la garantie desdits droits fondamentaux, au risque de décrédibiliser le rôle et l'image de l'Union européenne en matière de droits de l'homme, notamment dans ses relations avec les pays tiers,

Or. fr

Amendement 38
Kinga Göncz

Proposition de résolution
Considérant C ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

C ter. considérant que les citoyens ne peuvent jouir de leurs droits que si les valeurs et principes fondamentaux, comme l'état de droit, l'indépendance de la justice, la liberté de la presse et la non-discrimination sont respectés,

Or. en

Amendement 39
Monika Flašíková Beňová, Tatjana Ždanoka, Renate Weber

Proposition de résolution
Considérant C quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

C quater. considérant que l'approche jusqu'à présent fragmentaire de l'Union à l'égard des droits de l'homme a suscité des demandes pour une politique cohérente de l'Union en matière de droits de l'homme; considérant qu'il n'existe pas actuellement, dans la structure de l'Union, de mécanisme rassemblant les différents intervenants dans le domaine des droits fondamentaux,

Or. en

Amendement 40
Kinga Göncz

Proposition de résolution
Considérant C quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

C quater. considérant que le fossé existant entre les droits fondamentaux et leur mise en œuvre porte atteinte à la crédibilité de l'Union et de ses États membres et compromet le respect effectif des droits de l'homme et leur promotion, sur son territoire et dans le monde entier,

Or. en

Amendement 41
Monika Flašíková Beňová, Tatjana Ždanoka, Renate Weber

Proposition de résolution
Considérant C quinquies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

C quinquies. considérant que les citoyens ne peuvent jouir de leurs droits que si les valeurs et principes fondamentaux, comme l'état de droit, l'indépendance de la justice, la liberté de la presse et l'absence de discrimination sont respectés,

Or. en

Amendement 42

Monika Flašíková Beňová, Tatjana Ždanoka, Renate Weber

Proposition de résolution

Considérant C sexies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

C sexies. considérant que le fossé entre les droits fondamentaux et leur mise en œuvre mine la crédibilité de l'Union ainsi que celle de ses États membres ainsi que le respect effectif des droits de l'homme, et leur promotion, sur son territoire et dans le monde entier,

Or. en

Amendement 43

Kinga Gál

Proposition de résolution

Considérant D

Proposition de résolution

Amendement

D. Considérant que les obligations incombant aux pays candidats selon les critères de Copenhague continuent à s'appliquer aux États membres après leur adhésion à l'UE en vertu de l'article 2 du TUE, et considérant que, eu égard à ce qui

D. considérant que les obligations incombant aux pays candidats selon les critères de Copenhague continuent à s'appliquer aux États membres après leur adhésion à l'Union en vertu de l'article 2 du traité UE, et considérant que, eu égard à ce

précède, tous les États membres doivent être évalués de manière permanente afin de vérifier qu'ils continuent à se conformer aux valeurs fondamentales de l'UE en matière de respect des *droits fondamentaux, des institutions démocratiques et de la règle de droit*,

qui précède, tous les États membres doivent être évalués de manière permanente afin de vérifier qu'ils continuent à se conformer aux valeurs fondamentales de l'Union *que sont la démocratie et l'état de droit ainsi que la protection des minorités*,

Or. en

Amendement 44

Monika Flašíková Beňová, Tatjana Ždanoka, Renate Weber

Proposition de résolution

Considérant D bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

D bis. considérant que conjointement avec l'article 2 du traité UE, l'article 7 du traité UE confère aux institutions de l'Union le pouvoir d'évaluer la situation des droits de l'homme dans les États membres, d'intervenir sur le plan politique auprès des pays concernés, de prévenir les violations et d'entamer des procédures en cas de violations,

Or. en

Amendement 45

Kinga Göncz

Proposition de résolution

Considérant D bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

D bis. considérant que conjointement avec l'article 2 du traité UE, l'article 7 du traité UE confère aux institutions de l'Union le pouvoir d'évaluer s'il y a violation des valeurs communes, comme le respect des droits de l'homme, la démocratie et l'état

*de droit, dans les États membres,
d'intervenir sur le plan politique auprès
des pays concernés, de prévenir les
violations et d'entamer des procédures en
cas de violations,*

Or. en

Amendement 46
Mitro Repo

Proposition de résolution
Considérant D bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

*D bis. considérant que l'étude
Eurobaromètre réalisée en 2012 sur la
Charte des droits fondamentaux de
l'Union européenne a constaté que seule
une petite minorité des citoyens de
l'Union sait ce qu'est réellement la Charte
et quand elle est appliquée et que près des
deux tiers des citoyens ont déclaré vouloir
en savoir davantage sur le sujet;*

Or. fi

Amendement 47
Marie-Christine Vergiat

Proposition de résolution
Considérant D bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

*D bis. considérant que, selon certaines
ONG, plus de 1 500 migrants cherchant
à rejoindre le continent européen sont
morts en mer depuis 1988, plus de
1 500 migrants s'étant noyés en mer dans
la seule année 2011; considérant
notamment la dérive d'un bateau
embarquant 72 migrants africains partis*

de Libye en mars 2011 dont 63 personnes sont mortes; considérant la résolution de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe en date du 24 avril 2012, qui a constaté des défaillances à différents niveaux et de différentes natures, tant de la part d'États membres de l'Union que de l'OTAN, et qui a proposé différentes recommandations que l'Union et les États membres, ainsi que l'OTAN, se doivent de mettre en œuvre par les différents moyens appropriés dans les meilleurs délais;

Or. fr

Amendement 48
Alexander Mirsky

Proposition de résolution
Considérant D bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

D bis. considérant que des États membres de l'Union, comme la Belgique, le Danemark, l'Estonie, la Finlande, la Hongrie, l'Irlande, la Lituanie, le Luxembourg, les Pays-Bas, le Portugal, la Slovaquie, la Slovénie, l'Espagne, la Suède et le Royaume-Uni, autorisent les personnes qui ne sont pas citoyens du pays et qui résident dans le pays depuis un certain nombre d'années, à voter aux élections locales,

Or. en

Amendement 49
Monika Flašíková Beňová, Tatjana Ždanoka, Renate Weber

Proposition de résolution
Considérant D ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

D ter. considérant que la protection et la promotion efficaces des droits fondamentaux exigent des États membres qu'ils acceptent, dans un esprit de solidarité et de coopération sincère avec les autres États membres, le contrôle de l'Union sur le respect des valeurs de l'Union dans les législations, les politiques et les pratiques en vigueur,

Or. en

Amendement 50
Kinga Göncz

Proposition de résolution
Considérant D ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

D ter. considérant que la protection et la promotion efficaces des droits fondamentaux exigent des États membres qu'ils acceptent, dans un esprit de solidarité et de coopération sincère avec les autres États membres, le contrôle de l'Union sur le respect des valeurs de l'Union dans les législations, les politiques et les pratiques en vigueur,

Or. en

Amendement 51
Marie-Christine Vergiat

Proposition de résolution
Considérant D ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

D ter. considérant l'étude conjointe de

L'Agence des Droits Fondamentaux de l'Union européenne (FRA), du Programme pour le développement des Nations unies (PNUD) et de la Banque mondiale sur la situation des Roms du mois de mai 2012, confirme que les discriminations frappent les Roms partout en Europe et que leur situation est pire que celle de tous les non Roms à situation comparable; considérant que les mesures discriminatoires et l'augmentation des violences dans les États membre de l'Union trouvent leur origine dans un anti-tziganisme latent et sont alimentés par un discours public stigmatisant les Roms de certains responsables politiques dans des États membres de l'Union;

Or. fr

Amendement 52
Edit Bauer

Proposition de résolution
Considérant D ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

D ter. considérant qu'il existe une différence entre la protection des minorités nationales et une politique anti-discriminatoire,

Or. en

Amendement 53
Alexander Mirsky

Proposition de résolution
Considérant D ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

D ter. considérant qu'il existe dans la

République de Lettonie une catégorie de personnes apatrides qui représentent 15 % de la population totale, qui vivent dans le pays depuis plus de 20 ans et qui sont privées du droit à participer aux élections locales bien qu'elles soient assujetties à l'impôt,

Or. en

Amendement 54

Monika Flašíková Beňová, Tatjana Ždanoka, Renate Weber

Proposition de résolution

Considérant D quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

D quater. considérant que la crise économique actuelle met à mal le principe de solidarité qui est une composante essentielle de l'histoire et de l'identité de l'Union, ainsi que le lien qui réunit les citoyens de l'Union au sein d'une même communauté politique¹,

¹ voir notamment les articles de la Charte sur les droits sociaux ainsi que les articles spécifiques des traités sur la solidarité: articles 80 et 122 du traité FUE.

Or. en

Amendement 55

Alexander Mirsky

Proposition de résolution

Considérant D quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

D quater. considérant que le Comité de l'ONU pour les droits de l'homme, le

Comité pour l'élimination de la discrimination raciale des Nations unies, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe, le commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance ainsi que l'Assemblée parlementaire de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe ont recommandé que les non-citoyens soient autorisés à participer aux élections locales;

Or. en

Amendement 56
Alexander Mirsky

Proposition de résolution
Considérant D quinquies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

D quinquies. considérant que dans sa résolution sur le rapport global de suivi de la Commission sur le degré de préparation à l'adhésion à l'Union du 11 mars 2004, le Parlement européen a proposé que les autorités lettones envisagent d'offrir aux non-citoyens qui sont résidents de longue date la possibilité de participer aux élections locales;

Or. en

Amendement 57
Alexander Mirsky

Proposition de résolution
Considérant D sexies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

D sexies. considérant que dans sa résolution du 22 avril 2009 sur les délibérations de la commission des pétitions durant l'année 2008, le Parlement européen a exhorté la Commission européenne à suivre de près et à encourager la régularisation du statut des non-citoyens en Lettonie;

Or. en

Amendement 58

Renate Weber, Sophia in 't Veld

Proposition de résolution

Sous-titre 1

Proposition de résolution

Amendement

Recommandations générales

Recommandations générales

-1. invite la Commission, le Conseil et les États membres à assumer pleinement leurs responsabilités en ce qui concerne l'application en bonne et due forme du mandat et des compétences de l'Union en ce qui concerne les droits fondamentaux, à la fois sur la base de la Charte des droits fondamentaux et sur la base des articles des traités portant sur les droits fondamentaux et les droits des citoyens, en particulier les articles 2, 6 et 7 du traité UE; estime que c'est là le seul moyen de veiller à ce que l'Union se donne les moyens – comme elle l'a fait dans d'autres domaines importants et présentant un intérêt commun, comme l'économie et les affaires budgétaires – d'affronter la crise et les tensions relatives à la démocratie, à l'état de droit et aux droits fondamentaux, qui affectent l'Union européenne et ses États membres; demande un renforcement d'urgence des mécanismes européens pour garantir le respect de la

démocratie, de l'état de droit et des droits fondamentaux dans l'Union;

Or. en

Amendement 59

Monika Flašíková Beňová, Tatjana Ždanoka, Renate Weber

Proposition de résolution

Paragraphe 1

Proposition de résolution

1. Même si les mesures prises par la Commission pour s'assurer que les propositions législatives respectent la Charte sont les bienvenues, note que d'importantes améliorations sont encore nécessaires, étant donné que des propositions dans lesquelles l'impact des mesures proposées sur les droits fondamentaux n'est pas envisagé du tout ou est envisagé de manière insuffisante, se multiplient; demande à la Commission de prendre des mesures concrètes pour améliorer la vérification de ses propositions par rapport à la Charte;

Amendement

1. Même si les mesures prises par la Commission pour s'assurer que les propositions législatives respectent la Charte sont les bienvenues, note que d'importantes améliorations sont encore nécessaires, étant donné que des propositions dans lesquelles l'impact des mesures proposées sur les droits fondamentaux n'est pas envisagé du tout ou est envisagé de manière insuffisante, se multiplient; demande à la Commission de prendre des mesures concrètes pour améliorer la vérification de ses propositions par rapport à la Charte, ***y compris de veiller à disposer des compétences appropriées au sein du service juridique de la Commission qui est chargé de la vérification de la conformité des propositions aux dispositions de la Charte;***

Or. en

Amendement 60

Kinga Gál

Proposition de résolution

Paragraphe 1

Proposition de résolution

1. Même si les mesures prises par la Commission pour s'assurer que **les** propositions législatives respectent la Charte sont les bienvenues, note que **d'importantes** améliorations sont encore nécessaires, étant donné que des propositions dans lesquelles l'impact des mesures proposées sur les droits fondamentaux n'est pas envisagé du tout ou est envisagé de manière insuffisante, se multiplient; demande à la Commission de prendre des mesures concrètes pour améliorer la vérification de ses propositions par rapport à la Charte;

Amendement

1. Même si les mesures prises par la Commission pour s'assurer que **ses** propositions législatives respectent la Charte sont les bienvenues, note que **des** améliorations sont encore nécessaires, étant donné que des propositions dans lesquelles l'impact des mesures proposées sur les droits fondamentaux n'est pas envisagé du tout ou est envisagé de manière insuffisante, se multiplient; demande à la Commission de prendre des mesures concrètes pour améliorer la vérification de ses propositions par rapport à la Charte;

Or. en

Amendement 61
Marie-Christine Vergiat

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution

2. demande à la Commission de s'assurer que l'impact sur les droits fondamentaux de la législation de l'UE et sa mise en œuvre par les États membres font systématiquement partie des rapports d'évaluation de la Commission sur la mise en œuvre de la législation de l'UE, ainsi que du rapport annuel sur la surveillance de l'application de la loi de l'UE;

Amendement

2. demande à la Commission de s'assurer que l'impact sur les droits fondamentaux de la législation de l'UE et sa mise en œuvre par les États membres font systématiquement partie des rapports d'évaluation de la Commission sur la mise en œuvre de la législation de l'UE, ainsi que du rapport annuel sur la surveillance de l'application de la loi de l'UE; **regrette que la Commission ait une vision encore trop restrictive en ce domaine et qu'elle considère que le respect des valeurs et principes de la Charte ne s'applique que lorsque les États membres mettent en œuvre le droit de l'Union et que "les dispositions de la Charte n'étendent en aucune manière les compétences de l'Union"¹**;

¹ Cf. Article 51(2) de la Charte des droits fondamentaux.

Or. fr

Amendement 62
Tatjana Ždanoka

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution

2. demande à la Commission de s'assurer que l'impact sur les droits fondamentaux de la législation de l'UE et sa mise en œuvre par les États membres font systématiquement partie des rapports d'évaluation de la Commission sur la mise en œuvre de la législation de l'UE, ainsi que du rapport annuel sur la surveillance de l'application de la loi de l'UE;

Amendement

2. demande à la Commission de s'assurer que l'impact sur les droits fondamentaux de la législation de l'Union et sa mise en œuvre par les États membres font systématiquement partie des rapports d'évaluation de la Commission sur la mise en œuvre de la législation de l'Union, ainsi que du rapport annuel sur la surveillance de l'application de la loi de l'Union;
recommande que la Commission procède à la révision des lignes directrices concernant l'analyse d'impact en vigueur en donnant plus d'importance aux considérations en matière de droits de l'homme, en élargissant les règles pour y inclure les instruments des Nations unies et du Conseil de l'Europe en matière de droits de l'homme;

Or. en

Amendement 63
Mitro Repo

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution

3. Invite le Conseil à garantir la mise en

Amendement

3. Invite le Conseil à garantir la mise en

œuvre effective de ses engagements pour vérifier les modifications proposées aux propositions de la Commission et les propositions avancées de sa propre initiative par rapport à la Charte;

œuvre effective de ses engagements pour vérifier les modifications proposées aux propositions de la Commission et les propositions avancées de sa propre initiative par rapport à la Charte; ***rappelle qu'en vue d'assurer une mise en œuvre effective des droits fondamentaux, les États membres doivent également veiller à l'application intégrale des dispositions de la Charte des droits fondamentaux lors de la mise en œuvre de la législation de l'Union;***

Or. fi

Amendement 64
Mitro Repo

Proposition de résolution
Paragraphe 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

3 bis. se félicite des mesures prises par la Commission, le Médiateur européen et d'autres organes pour sensibiliser les citoyens à l'exercice des droits que leur confère la Charte des droits fondamentaux; invite la Commission à continuer d'informer les citoyens et à évaluer les résultats liés à la communication de ces informations;

Or. fi

Amendement 65
Mariya Gabriel

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution

Amendement

4. souligne le fait que le Parlement

4. souligne le ***rôle fondamental du***

européen doit *aussi* renforcer son analyse d'impact autonome sur les droits fondamentaux en ce qui concerne les propositions législatives et les modifications examinées au cours du processus législatif *pour* la rendre plus systématique;

Parlement européen de vérification et contrôle de l'élaboration et mise en œuvre de la législation européenne et donc, insiste sur le fait que le Parlement européen doit renforcer son analyse d'impact autonome sur les droits fondamentaux en ce qui concerne les propositions législatives et les modifications examinées au cours du processus législatif *et* la rendre plus systématique;

Or. fr

Amendement 66
Kinga Gál

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. souligne le fait que le Parlement européen doit aussi renforcer son analyse *d'impact autonome* sur les droits fondamentaux en ce qui concerne les propositions législatives et les modifications examinées au cours du processus législatif pour la rendre plus systématique;

Amendement

4. souligne le fait que le Parlement européen doit aussi renforcer son analyse sur les droits fondamentaux en ce qui concerne les propositions législatives et les modifications examinées au cours du processus législatif pour la rendre plus systématique;

Or. en

Amendement 67
Monika Flašíková Beňová, Tatjana Ždanoka, Renate Weber

Proposition de résolution
Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution

4 bis. demande à la Commission – et au Conseil lorsqu'il est à l'origine de la législation – de recourir systématiquement

à une expertise externe et indépendante, notamment de l'Agence des droits fondamentaux, au cours de l'élaboration des analyses d'impact;

Or. en

Amendement 68
Renate Weber, Sophia in 't Veld

Proposition de résolution
Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

4 bis. invite la Commission à rédiger un rapport annuel sur la situation des droits fondamentaux dans l'Union, sur la base, entre autres, des articles 2 et 6 du traité UE et de la charte des droits fondamentaux, au lieu de s'intéresser uniquement à la mise en œuvre de la charte et d'adopter une approche minimaliste; ce rapport devrait reposer sur une analyse plus équilibrée et plus critique, reprendre non seulement les évolutions positives mais également évaluer les points sur lesquels elle devra renforcer son approche à l'avenir; estime que ce rapport devrait comporter une analyse de la situation dans les États membres, s'appuyant notamment sur les préoccupations exprimées par les organisations internationales, les ONG, le Parlement européen et les citoyens en rapport avec des violations des droits fondamentaux, de l'état de droit et de la démocratie; rappelle que la Commission est tenue de se livrer à cet exercice en tant que gardienne des traités et de la Charte et sur la base des articles 2, 6 et 7 du traité UE;

Or. en

Amendement 69
Kinga Göncz

Proposition de résolution
Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

4 bis. invite la Commission à veiller à ce que son rapport annuel sur la mise en œuvre de la Charte repose sur une analyse plus équilibrée et critique, qu'il ne reprenne pas seulement les évolutions positives mais également qu'il évalue les points sur lesquels elle devra renforcer son approche à l'avenir;

Or. en

Amendement 70
Marie-Christine Vergiat

Proposition de résolution
Paragraphe 4 (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

4 bis. souligne que la promotion et la mise en œuvre effective des droits de l'homme et des libertés fondamentales constituent le socle de la démocratie dans l'Union européenne et une condition essentielle à la consolidation de l'espace européen de liberté, de sécurité et de justice; souligne par ailleurs que le respect des libertés et droits fondamentaux implique des actions à plusieurs niveaux (international, européen, national, régional et local) et souligne le rôle que peuvent jouer les autorités régionales et locales en ce domaine, en lien avec les associations des droits de l'homme;

Or. fr

Amendement 71
Tatjana Ždanoka

Proposition de résolution
Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

4 bis. déplore le manque de coopération entre la Commission et le Conseil d'une part, et les organisations internationales qui s'occupent des droits fondamentaux, les ONG et la société civile, d'autre part, avant et pendant le processus législatif, et invite les institutions de l'Union à travailler en étroite coopération avec l'ensemble des parties prenantes;

Or. en

Amendement 72
Monika Flašíková Beňová, Tatjana Ždanoka

Proposition de résolution
Paragraphe 4 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

4 ter. invite la Commission à veiller à ce que son rapport annuel sur la mise en œuvre de la Charte repose sur une analyse plus équilibrée et critique, qu'il ne reprenne pas seulement les évolutions positives mais également qu'il évalue les points sur lesquels elle devra renforcer son approche à l'avenir;

Or. en

Amendement 73
Marie-Christine Vergiat

Proposition de résolution
Paragraphe 4 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

4 ter. condamne les tendances préoccupantes en matière de violations des droits fondamentaux au sein de l'Union européenne, notamment les évolutions relativement récentes dans les domaines de l'immigration et de l'asile, des discriminations et d'intolérance notamment en direction de certaines catégories et minorités, de politiques de sécurité et de lutte contre le terrorisme, de la liberté de la presse, de libre circulation au sein de l'Union, des droits sociaux et syndicaux;

Or. fr

Amendement 74

Kinga Göncz

Proposition de résolution

Paragraphe 4 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

4 ter. invite la Commission et le Conseil à s'assurer que les programmes de financement consacrés aux droits fondamentaux et à la lutte contre les discriminations bénéficient d'un niveau de financement suffisant au cours du prochain cadre financier pluriannuel;

Or. en

Amendement 75

Tatjana Ždanoka

Proposition de résolution

Paragraphe 4 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

4 ter. recommande que le Parlement européen, la Commission et le Conseil reconnaissent conjointement et officiellement l'existence d'obligations positives de protection et de promotion des droits de l'homme, qui font partie intégrante du droit européen;

Or. en

Amendement 76

Monika Flašíková Beňová, Tatjana Ždanoka, Renate Weber

Proposition de résolution

Paragraphe 4 quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

4 quater. demande au Conseil d'incorporer dans ses rapports annuels sur les droits de l'homme dans le monde une analyse de la situation dans les États membres, en tenant compte également des mesures prises pour transposer les arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme et adapter la législation et la pratique nationales en conséquence;

Or. en

Amendement 77

Marie-Christine Vergiat

Proposition de résolution

Paragraphe 4 quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

4 quater. attend vivement de l'Union et des États membres qu'ils combleront l'écart sans cesse croissant entre les principes en

*matière de libertés et de droits
fondamentaux et leur mise en oeuvre,
cette situation décrédibilisant l'Union et
les États membres;*

Or. fr

Amendement 78
Monika Flašíková Beňová, Renate Weber

Proposition de résolution
Paragraphe 4 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

*4 quinquies. déplore le manque de
coopération entre la Commission et le
Conseil d'une part, et les ONG et la
société civile, d'autre part, avant et
pendant le processus législatif, et invite les
institutions de l'Union à travailler en
étroite coopération avec l'ensemble des
parties prenantes;*

Or. en

Amendement 79
Monika Flašíková Beňová, Tatjana Ždanoka, Renate Weber

Proposition de résolution
Paragraphe 4 sexies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

*4 sexies. invite la Commission et le
Conseil à s'assurer que les programmes
de financement consacrés aux droits
fondamentaux et à la lutte contre les
discriminations bénéficient d'un niveau
de financement suffisant au cours du
prochain cadre financier pluriannuel,
afin que les ONG travaillant au niveau
européen se fassent effectivement les
porte-parole des groupes de la société*

dont la voix, sinon, ne serait pas entendue au niveau de l'Union, comme les personnes âgées, les personnes vivant dans l'extrême pauvreté, les minorités ethniques et raciales, les enfants, les personnes LHBT ou les personnes handicapées;

Or. en

Amendement 80
Monika Flašíková Beňová, Renate Weber

Proposition de résolution
Paragraphe 4 septies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

4 septies. invite la Commission à revoir l'acquis législatif de l'Union en tenant compte des droits énoncés dans la charte de l'Union; les points d'achoppement éventuels entre libertés économiques et droits fondamentaux devraient être pris en compte dès l'élaboration de la législation et non pas seulement par les tribunaux de l'Union;

Or. en

Amendement 81
Monika Flašíková Beňová, Renate Weber

Proposition de résolution
Paragraphe 4 octies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

4 octies. regrette l'apathie dont fait montre la Commission dans la révision des domaines de l'ancien troisième pilier (coopération policière et judiciaire dans les affaires pénales) à la lumière de la Charte; rappelle sa recommandation sur

le programme de Stockholm demandant une révision cohérente de cette législation et rappelle à la Commission que le 1^{er} décembre 2014; toute la législation adoptée dans un cadre constitutionnel totalement différent sera appliquée telle quelle dans l'Union et aura des répercussions négatives sur les droits des personnes relevant de la juridiction de l'Union;

Or. en

Amendement 82
Kinga Gál

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution

Amendement

5. Déploire

supprimé

le manque de transparence du dialogue entre la Commission et les États membres lorsque les droits fondamentaux ou les intérêts des citoyens européens sont en jeu; considère qu'un tel manque de transparence par rapport à la transposition de la loi de l'UE pourrait être extrêmement préjudiciable aux autres pays de l'UE, aux citoyens de l'UE et aux autres institutions, notamment lorsque les droits sociaux et économiques des citoyens sont en jeu;

le manque de transparence des agences de l'UE, qui rend difficile l'évaluation de leurs actions en termes de respect des principes de transparence, de bonne administration, de protection des données et de lutte contre la discrimination, ainsi que de nécessité et de proportionnalité;

Or. en

Amendement 83
Marie-Christine Vergiat

Proposition de résolution
Paragraphe 5 – tiret 1

Proposition de résolution

– le manque de transparence du dialogue entre la Commission et les États membres lorsque les droits fondamentaux ou les intérêts des citoyens européens sont en jeu; considère qu'un tel manque de transparence par rapport à la transposition de la loi de l'UE pourrait être extrêmement préjudiciable aux autres pays de l'UE, aux citoyens de l'UE et aux autres institutions, notamment lorsque les droits sociaux et *économiques* des citoyens sont en jeu;

Amendement

– le manque de transparence du dialogue entre la Commission et les États membres lorsque les droits fondamentaux ou les intérêts des citoyens européens sont en jeu; considère qu'un tel manque de transparence par rapport à la transposition de la loi de l'UE pourrait être extrêmement préjudiciable aux autres pays de l'UE, aux citoyens de l'UE et aux autres institutions, notamment lorsque les droits sociaux, *économiques* et *culturels* des citoyens sont en jeu;

Or. fr

Amendement 84
Monika Flašíková Beňová, Renate Weber

Proposition de résolution
Paragraphe 5 – tiret 1

Proposition de résolution

le manque de transparence du dialogue entre la Commission et les États membres lorsque les droits fondamentaux ou les intérêts des citoyens européens sont en jeu; considère qu'un tel manque de transparence *par rapport à la transposition de la loi de l'UE pourrait être* extrêmement préjudiciable aux autres pays de l'UE, aux citoyens de l'UE *et aux* autres institutions, notamment lorsque les droits sociaux et économiques des citoyens sont en jeu;

Amendement

le manque de transparence du dialogue entre la Commission et les États membres lorsque les droits fondamentaux ou les intérêts des citoyens européens sont en jeu; considère qu'un tel manque de transparence *concernant la transposition du droit de l'Union est contraire aux règles de l'Union sur la transparence et au principe de sécurité juridique, est* extrêmement préjudiciable aux autres pays de l'Union, aux citoyens de l'Union *ainsi qu'aux* institutions, notamment lorsque les droits sociaux et économiques des citoyens sont en jeu; *se félicite des initiatives annoncées par la Commission pour améliorer la*

transparence concernant l'action ou l'inaction des États membres dans le cadre de la mise en œuvre du marché unique et estime que la transparence annoncée en matière de politique budgétaire devrait même être améliorée lorsque les droits fondamentaux sont en jeu;

Or. en

Amendement 85

Monika Flašíková Beňová, Renate Weber

Proposition de résolution

Paragraphe 5 – tiret 2

Proposition de résolution

le manque de transparence des agences de l'UE, qui rend difficile l'évaluation de leurs actions en termes de respect des principes de transparence, de bonne administration, de protection des données et de lutte contre la discrimination, ainsi que de nécessité et de proportionnalité;

Amendement

– le manque de transparence des agences de l'Union, qui rend difficile l'évaluation de leurs actions en termes de respect des principes de transparence, de bonne administration, de protection des données et de lutte contre la discrimination, ainsi que de nécessité et de proportionnalité; *déplore le manque d'intérêt persistant que manifeste la Commission pour un cadre législatif garantissant une administration européenne ouverte, efficace et indépendante, comme l'exigent l'article 41 de la Charte et l'article 298 du traité FUE;*

Or. en

Amendement 86

Anna Záborská

Proposition de résolution

Paragraphe 5 – tiret 2

Proposition de résolution

– le manque de transparence des agences de l'UE, qui rend difficile l'évaluation de leurs actions en termes de respect des principes de transparence, de bonne administration, de protection des données et de lutte contre la discrimination, ainsi que de nécessité et de proportionnalité;

Amendement

– le manque de transparence des agences de l'Union, **comme l'Agence des droits fondamentaux¹, par exemple**, qui rend difficile l'évaluation de leurs actions en termes de respect des principes de transparence, **d'objectivité, de réelle impartialité**, de bonne administration, de protection des données et de lutte contre la discrimination, ainsi que de nécessité et de proportionnalité;

¹ **A7-0344/2010, P7_TA(2010)0483, paragraphe 31.**

Or. en

Amendement 87

Marie-Christine Vergiat

Proposition de résolution

Paragraphe 5 – tiret 2

Proposition de résolution

– le manque de transparence des agences de l'UE, qui rend difficile l'évaluation de leurs actions en termes de respect des principes de transparence, de bonne administration, de protection des données et de lutte contre **la discrimination**, ainsi que de nécessité et de proportionnalité;

Amendement

– le manque de transparence des agences de l'UE, qui rend difficile l'évaluation de leurs actions en termes de respect des principes de transparence, de bonne administration, de protection des données **à caractère personnel** et de lutte contre **les discriminations**, ainsi que de nécessité et de proportionnalité;

Or. fr

Amendement 88

Valdemar Tomaševski,

Proposition de résolution

Paragraphe 5 – tiret 2

Proposition de résolution

– brakiem przejrzystości w agencjach UE, który utrudnia stwierdzenie, czy ich działania są zgodne z zasadami przejrzystości, dobrej administracji, ochrony danych i przeciwdziałania dyskryminacji, jak również konieczności i proporcjonalności;

Amendement

– brakiem przejrzystości w agencjach UE, który utrudnia stwierdzenie, czy ich działania są zgodne z zasadami przejrzystości, dobrej administracji, ochrony danych i przeciwdziałania dyskryminacji, **w tym mniejszości narodowych, etnicznych i językowych**, jak również konieczności i proporcjonalności;

Or. pl

Amendement 89
Lorenzo Fontana

Proposition de résolution
Paragraphe 5 – tiret 2

Proposition de résolution

– le manque de transparence des agences de l'UE, qui rend difficile l'évaluation de leurs actions en termes de respect des principes de transparence, de bonne administration, de protection des données et de lutte contre la discrimination, ainsi que de nécessité et de proportionnalité;

Amendement

– le manque de transparence des agences de l'Union, **et en particulier de l'Agence des droits fondamentaux**, qui rend difficile l'évaluation de leurs actions en termes de respect des principes de transparence, de bonne administration, de protection des données et de lutte contre la discrimination, ainsi que de nécessité et de proportionnalité;

Or. en

Amendement 90
Renate Weber, Sophia in 't Veld

Proposition de résolution
Paragraphe 5 – tiret 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution

– le manque de transparence et d'ouverture, ainsi que de respect, de

Amendement

protection et de promotion appropriés des droits fondamentaux et du contrôle démocratique et parlementaire, dans les négociations internationales, ce qui a conduit le Parlement européen à rejeter des accords internationaux comme, par exemple, ACTA, qui doit conduire les institutions et les États membres de l'Union à modifier leurs pratiques actuelles et à respecter les droits des citoyens;

Or. en

Amendement 91
Monika Flašíková Beňová, Renate Weber

Proposition de résolution
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

5 bis. propose de garantir des canaux de communication permanents permettant le partage des information sur les droits fondamentaux dans l'Union entre les organes concernés et au sein des institutions et des agences de l'Union, et d'organiser chaque année un forum interinstitutionnel pour évaluer la situation des droits fondamentaux dans l'Union; estime que ce forum devrait être une étape préparatoire du débat annuel du Parlement européen sur les droits fondamentaux et sur le développement d'un espace européen de liberté, de sécurité et de justice; estime que ce forum interinstitutionnel devrait réunir des représentants de la Commission, du groupe de travail du Conseil sur les droits fondamentaux, les droits des citoyens et la libre circulation des personnes, des commissions des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures (LIBE), des pétitions (PETI), de l'emploi et des affaires sociales (EMPL), du

développement régional (REGI) du Parlement européen, ainsi que des représentants du Médiateur européen, de l'Agence des droits fondamentaux, d'EUROFOUND, et le contrôleur européen de la protection des données (CEPD);

Or. en

Amendement 92
Tatjana Ždanoka

Proposition de résolution
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

5 bis. propose de garantir des canaux de communication permanents permettant le partage des information sur les droits fondamentaux dans l'Union entre les organes concernés et au sein des institutions et des agences de l'Union, et d'organiser chaque année un forum interinstitutionnel pour évaluer la situation des droits fondamentaux dans l'Union; estime que ce forum devrait être une étape préparatoire du débat annuel du Parlement européen sur les droits fondamentaux et sur le développement d'un espace européen de liberté, de sécurité et de justice; estime que ce forum interinstitutionnel devrait réunir des représentants de la Commission, du groupe de travail du Conseil sur les droits fondamentaux, les droits des citoyens et la libre circulation des personnes, des commissions des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures (LIBE), des pétitions (PETI), de l'emploi et des affaires sociales (EMPL), du développement régional (REGI), des droits de la femme et de l'égalité des genres (FEMM) et de la sous-commission "Droits de l'homme" (DROI) du

Parlement européen, ainsi que des représentants du Médiateur européen, de l'Agence des droits fondamentaux, d'EUROFOUND, et le contrôleur européen de la protection des données (CEPD);

Or. en

Amendement 93
Kinga Gál

Proposition de résolution
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

5 bis. prône une transparence accrue dans le dialogue entre la Commission et les États membres, ainsi que dans le travail des agences de l'Union, lorsque les droits fondamentaux ou les intérêts des citoyens européens sont en jeu;

Or. en

Amendement 94
Renate Weber, Sophia in 't Veld

Proposition de résolution
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

5 bis. demande le lancement d'un "cycle politique européen sur les droits fondamentaux", énonçant sur une base annuelle et pluriannuelle les objectifs à atteindre et les problèmes à résoudre; ce cycle devrait prévoir un cadre pour que les institutions et l'Agence des droits fondamentaux, ainsi que les États membres travaillent ensemble en évitant les doublons, en s'appuyant sur leurs

rapports mutuels, en adoptant des mesures communes et en organisant des événements conjoints avec la participation d'ONG, des citoyens, des parlements nationaux, etc.,

Or. en

Amendement 95
Kinga Göncz

Proposition de résolution
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

5 bis. demande instamment aux parlements nationaux de renforcer leur rôle de contrôle du respect des droits de l'homme dans les activités de l'Union et la transposition nationale du droit de l'Union et les invite à organiser des rencontres périodiques portant sur les stratégies à développer pour transposer la charte et la jurisprudence des tribunaux de l'Union;

Or. en

Amendement 96
Monika Flašíková Beňová, Tatjana Ždanoka, Renate Weber

Proposition de résolution
Paragraphe 5 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

5 ter. demande instamment aux parlements nationaux de renforcer leur rôle de contrôle du respect des droits de l'homme dans les activités de l'Union et la transposition nationale du droit de l'Union et les invite à organiser des rencontres périodiques portant sur les

stratégies à développer pour transposer la charte et la jurisprudence des tribunaux de l'Union;

Or. en

Amendement 97
Kinga Gál

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution

6. déplore les retards inacceptables et les blocages de l'accèsion de l'UE à la Convention européenne des droits de l'homme, notamment à cause de certains États membres, et demande à la Commission de conclure la procédure;

Amendement

supprimé

Or. en

Amendement 98
Renate Weber, Sophia in 't Veld

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution

6. déplore les retards inacceptables et les blocages de l'accèsion de l'UE à la Convention européenne des droits de l'homme, notamment à cause *de certains États membres*, et demande à la Commission de conclure la procédure;

Amendement

6. déplore les retards inacceptables et les blocages de l'accèsion de l'Union à la Convention européenne des droits de l'homme, notamment à cause *des objections du Royaume-Uni*, et demande à la Commission de *rappeler cet État membre à son devoir de coopération loyale dans les négociations internationales et de* conclure la procédure *demande par conséquent au Conseil d'agir en vertu de l'article 265 du traité FUE afin que les procédures d'adhésion de l'Union à la CEDH soient conclues au*

plus tard d'ici la fin de la présente législature;

Or. en

Amendement 99

Monika Flašíková Beňová

Proposition de résolution

Paragraphe 6

Proposition de résolution

6. déplore les retards inacceptables et les blocages de l'accèsion de l'UE à la Convention européenne des droits de l'homme, notamment à cause de certains États membres, et demande à la Commission de conclure la procédure;

Amendement

6. déplore les retards inacceptables et les blocages de l'accèsion de l'Union à la Convention européenne des droits de l'homme, notamment à cause de certains États membres, et demande à la Commission de ***rappeler les États membres à leur devoir de coopération loyale dans les négociations internationales et de*** conclure la procédure ***au plus tard d'ici la fin de la présente législature;***

Or. en

Amendement 100

Marie-Christine Vergiat

Proposition de résolution

Paragraphe 6

Proposition de résolution

6. ***déplore*** les retards inacceptables et les blocages de l'accèsion de l'UE à la Convention européenne des droits de l'***homme***, notamment à cause de certains États membres, et demande à la Commission de conclure la procédure;

Amendement

6. ***condamne*** les retards inacceptables et les blocages de l'accèsion de l'UE à la Convention européenne des droits de l'***Homme (CEDH)***, notamment à cause de certains États membres, et demande à la Commission de conclure la procédure ***dans les meilleurs délais et aux États membres d'entamer les procédures de ratification de l'adhésion à la CEDH le plus***

rapidement possible;

Or. fr

Amendement 101

Philip Claeys

Proposition de résolution

Paragraphe 6

Proposition de résolution

6. Déplore les retards inacceptables et les blocages de l'accèsion de l'UE à la Convention européenne des droits de l'homme, notamment à cause de certains États membres, et demande à la Commission de conclure la procédure;

Amendement

6. **stelt vast dat er** vertragingen en stagnaties **zijn** tijdens de toetreding van de EU tot het EVRM, die hoofdzakelijk het gevolg zijn van **juridische bezwaren van het Europees Hof van Justitie te Luxemburg en van** specifieke lidstaten, en dringt er bij de Commissie op aan de **passende waarborgen te voorzien om aan deze bezwaren tegemoet te komen om pas daarna de** procedure af te ronden;

Or. nl

Amendement 102

Edit Bauer

Proposition de résolution

Paragraphe 6

Proposition de résolution

6. déplore les retards **inacceptables** et les blocages de l'accèsion de l'UE à la Convention européenne des droits de l'homme, notamment à cause de certains États membres, et demande à la Commission de conclure la procédure;

Amendement

6. déplore les retards et les blocages de l'accèsion de l'Union à la Convention européenne des droits de l'homme, notamment à cause de certains États membres, et demande à la Commission de conclure la procédure;

Or. en

Amendement 103
Monika Flašíková Beňová

Proposition de résolution
Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

6 bis. estime qu'avant même la conclusion des négociations sur l'adhésion de l'Union à la CEDH, l'Union et ses États membres devraient considérer la transposition de la jurisprudence de Strasbourg par les États membres comme une question d'intérêt commun;

Or. en

Amendement 104
Kinga Gál

Proposition de résolution
Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

6 bis. suggère qu'en dépit des blocages rencontrés, la Commission devrait conclure la procédure d'adhésion de l'Union à la CEDH le plus rapidement possible car cela constituera un mécanisme supplémentaire pour faire respecter les droits de l'homme de ses citoyens;

Or. en

Amendement 105
Renate Weber, Sophia in 't Veld

Proposition de résolution
Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

6 bis. estime que la Commission et le Conseil devrait créer un mécanisme pour veiller à ce que l'Union et ses États membres respectent, mettent en œuvre et transposent la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme dans la mesure où il s'agit d'une question d'intérêt commun et d'une obligation par rapport au respect des droits fondamentaux dans l'Union;

Or. en

Amendement 106
Marie-Christine Vergiat

Proposition de résolution
Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

6 bis. s'inquiète vivement des attaques et des remises en cause portées par certains États membres contre des institutions et des instruments de protection des droits de l'homme ou de leurs représentants, et de la faible réaction de leurs pairs; rappelle tous les États membres à se conformer à leurs obligations en matière de respect de libertés et de droits fondamentaux;

Or. fr

Amendement 107
Kinga Göncz

Proposition de résolution
Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

6 bis. fait observer que la participation à des traités internationaux pour la protection et la promotion des droits de l'homme ne peut que contribuer à renforcer la protection des droits fondamentaux dans l'Union, et se félicite du fait que l'Union a adhéré à la convention relative aux droits des personnes handicapées et va adhérer à la CEDH; invite le Conseil et la Commission à entamer des démarches pour que l'Union devienne partie à d'autres traités internationaux sur les droits de l'homme, comme la convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant;

Or. en

Amendement 108
Tatjana Ždanoka

Proposition de résolution
Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

6 bis. fait observer que la participation à des traités internationaux pour la protection et la promotion des droits de l'homme ne peut que contribuer à renforcer la protection des droits fondamentaux dans l'Union, et se félicite du fait que l'Union a adhéré à la convention relative aux droits des personnes handicapées et va adhérer à la CEDH; invite le Conseil et la Commission à entamer des démarches pour que l'Union devienne partie à d'autres traités internationaux sur les droits de l'homme;

Or. en

Amendement 109
Monika Flašíková Beňová, Renate Weber

Proposition de résolution
Paragraphe 6 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

6 ter. fait observer que la participation à des traités internationaux pour la protection et la promotion des droits de l'homme ne peut que contribuer à renforcer la protection des droits fondamentaux dans l'Union, et se félicite du fait que l'Union a adhéré à la convention relative aux droits des personnes handicapées et va adhérer à la CEDH; invite le Conseil et la Commission à entamer des démarches pour que l'Union devienne partie à d'autres traités internationaux sur les droits de l'homme, comme la convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant;

Or. en

Amendement 110
Mario Borghezio

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution

Amendement

7. ricorda l'impegno della Commissione di dare priorità ai procedimenti di infrazione che implicano questioni di principio o comportano conseguenze negative particolarmente gravi per i cittadini³ ;

soppresso

Or. it

Amendement 111
Mario Borghezio

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution

Amendement

8. Regrette la faible réaction de la Commission en réponse aux violations spécifiques des droits fondamentaux dans les États membres et invite la Commission à s'assurer que les procédures d'infraction garantissent la protection efficace des droits de l'homme, plutôt que de viser à obtenir des règlements négociés avec les États membres;

soppresso

Or. it

Amendement 112
Kinga Gál

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution

Amendement

8. Regrette la faible réaction de la Commission en réponse aux violations spécifiques des droits fondamentaux dans les États membres et invite la Commission à s'assurer que les procédures d'infraction garantissent la protection efficace des droits de l'homme, plutôt que de viser à obtenir des règlements négociés avec les États membres;

supprimé

Or. en

Amendement 113
Philip Claeys

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution

8. Regrette la faible réaction de la Commission en réponse aux violations spécifiques des droits fondamentaux dans les États membres et invite la Commission à s'assurer que les procédures d'infraction garantissent la protection efficace des droits de l'homme, plutôt que de viser à obtenir des règlements négociés avec les États membres;

Amendement

8. Regrette la faible réaction de la Commission en réponse aux violations spécifiques des droits fondamentaux dans les États membres et invite la Commission à s'assurer que les procédures d'infraction garantissent la protection efficace des droits de l'homme, plutôt que de viser à obtenir des règlements négociés avec les États membres; ***benadrukt tegelijk dat niet elk gepolariseerd politiek conflict binnen een lidstaat via een vermeende 'schending van mensenrechten' naar een Europees niveau mag getild worden; vraagt de Commissie zowel inzake het vragen van informatie, snelheid van communicatie als de inhoud van die communicatie de grootst mogelijke neutraliteit en objectiviteit te bewaren;***

Or. nl

Amendement 114

Monika Flašíková Beňová, Renate Weber

Proposition de résolution

Paragraphe 8

Proposition de résolution

8. *Regrette* la faible réaction de la Commission en réponse aux violations spécifiques des droits fondamentaux dans les États membres et invite la Commission à s'assurer que les procédures d'infraction garantissent la protection efficace des droits de l'homme, plutôt que de viser à obtenir des règlements négociés avec les États membres;

Amendement

8. *regrette* la faible réaction de la Commission en réponse aux violations spécifiques des droits fondamentaux dans les États membres et invite la Commission à s'assurer que les procédures d'infraction garantissent la protection efficace des droits de l'homme, plutôt que de viser à obtenir des règlements négociés avec les États membres ***après une modification de la législation nationale, nonobstant une éventuelle poursuite de facto des violations des droits;***

Or. en

Amendement 115
Kinga Göncz

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution

8. *Regrette* la faible réaction de la Commission en réponse aux violations spécifiques des droits fondamentaux dans les États membres et invite la Commission à s'assurer que les procédures d'infraction garantissent la protection efficace des droits de l'homme, plutôt que de viser à obtenir des règlements négociés avec les États membres;

Amendement

8. *regrette* la faible réaction de la Commission en réponse aux violations spécifiques des droits fondamentaux ***et de l'affaiblissement des contre-pouvoirs démocratiques et de l'état de droit*** dans les États membres et invite la Commission à s'assurer que les procédures d'infraction garantissent la protection efficace des droits de l'homme, plutôt que de viser à obtenir des règlements négociés avec les États membres;

Or. en

Amendement 116
Monika Flašíková Beňová, Tatjana Ždanoka, Renate Weber

Proposition de résolution
Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

8 bis. estime que, pour garder les conditions d'adhésion crédibles, les États membres doivent également être évalués en permanence pour s'assurer qu'ils continuent de respecter les valeurs fondamentales européennes et d'exécuter leurs engagements en ce qui concerne le fonctionnement des institutions démocratiques et l'état de droit;

Or. en

Amendement 117
Kinga Göncz

Proposition de résolution
Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

8 bis. estime que, pour garder les conditions d'adhésion crédibles, les États membres doivent également être évalués régulièrement pour s'assurer qu'ils continuent de respecter les valeurs fondamentales européennes et d'exécuter leurs engagements en ce qui concerne le fonctionnement des institutions démocratiques et l'état de droit;

Or. en

Amendement 118
Kinga Gál

Proposition de résolution
Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

8 bis. demande à la Commission de veiller à ce que des procédures d'infraction garantissent la protection effective des droits fondamentaux, de lancer, par conséquent, des enquêtes objectives et d'entamer des procédures d'infraction si elles sont fondées, en évitant ainsi d'appliquer deux poids deux mesures lorsqu'un État membre enfreint les droits inscrits dans la charte lors de la mise en œuvre de la législation de l'Union;

Or. en

Amendement 119
Mario Borghezio

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution

Amendement

9. Invite ainsi la Commission à fournir une proposition détaillée d'un mécanisme de surveillance et d'un système d'avertissement précoce, à partir des dispositions de l'article 7 du TUE et de l'article 258 du TFUE;

soppresso

Or. it

Amendement 120
Anna Záborská

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution

Amendement

9. Invite ainsi la Commission à fournir une proposition détaillée d'un mécanisme de surveillance et d'un système d'avertissement précoce, à partir des dispositions de l'article 7 du TUE et de l'article 258 du TFUE;

supprimé

Or. en

Amendement 121
Lorenzo Fontana

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution

Amendement

9. Invite ainsi la Commission à fournir une proposition détaillée d'un mécanisme de surveillance et d'un système d'avertissement précoce, à partir des

supprimé

dispositions de l'article 7 du TUE et de l'article 258 du TFUE;

Or. en

Amendement 122
Renate Weber, Sophia in 't Veld

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution

9. *Invite* ainsi la Commission à **fournir** une proposition détaillée d'un mécanisme de surveillance **et** d'un système d'avertissement précoce, à partir des dispositions **de l'article 7 du TUE** et de l'article 258 du **TFUE**;

Amendement

9. *invite* ainsi la Commission à **actualiser sa communication de 2003 (COM(2003)0606) et réitère l'appel qu'il lui avait lancé de présenter, avant la fin 2012**, une proposition détaillée d'un mécanisme de surveillance, d'un système d'avertissement précoce **et d'une "procédure de gel" pour s'assurer que les États membres, à la demande des institutions de l'Union, suspendent l'adoption de lois suspectées aller à l'encontre des droits fondamentaux ou de l'ordre juridique de l'Union, en associant notamment les organes nationaux chargés des droits fondamentaux institués conformément aux principes de Paris et à partir des dispositions des articles 2, 6 et 7 du traité UE et de l'article 258 du traité FUE**;

Or. en

Amendement 123
Monika Flašíková Beňová

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution

9. *Invite* ainsi la Commission à **fournir** une

Amendement

9. *invite* ainsi la Commission à **actualiser**

proposition détaillée d'un mécanisme de surveillance et d'un système d'avertissement précoce, à partir des dispositions de l'article 7 du TUE et de l'article 258 du TFUE;

*sa communication de 2003 (COM(2003)0606) et à élaborer, avant la fin 2012, une proposition détaillée d'un mécanisme de surveillance **précis** et d'un système d'avertissement précoce, **associant notamment les organes nationaux chargés des droits fondamentaux institués conformément aux principes de Paris** et à partir des dispositions des articles 2, 6 et 7 du traité UE et de l'article 258 du traité FUE;*

Or. en

Amendement 124
Marie-Christine Vergiat

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution

9. invite ainsi la Commission à fournir une proposition détaillée d'un mécanisme de surveillance et d'un système d'avertissement précoce, à partir des dispositions de l'article 7 du TUE et de l'article 258 du TFUE;

Amendement

9. invite ainsi la Commission à fournir une proposition détaillée d'un mécanisme de surveillance et d'un système d'avertissement précoce, à partir des dispositions de l'article 7 du TUE et de l'article 258 du TFUE; **demande à la Commission de faire un bilan détaillé des procédures d'infraction sur la base des nouvelles dispositions du traité de Lisbonne, notamment en matière de violations des droits fondamentaux, et d'en faire rapport au Parlement européen et au Conseil; demande à la Commission d'inclure dans ce rapport un bilan du contrôle effectif du respect des droits fondamentaux y compris lors de l'élaboration des propositions législatives de l'Union;**

Or. fr

Amendement 125

Monika Flašíková Beňová, Tatjana Ždanoka, Renate Weber

Proposition de résolution

Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

9 bis. souligne son engagement à utiliser ses compétences en vue d'agir comme défenseur des droits de l'homme, en particulier pour veiller à ce que les actes législatifs de l'Union respectent, protègent, promeuvent et réalisent les droits de l'homme;

Or. en

Amendement 126

Marie-Christine Vergiat

Proposition de résolution

Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

9 bis. est gravement préoccupé par l'orientation toujours plus répressive de la coopération judiciaire et policière marquée par des atteintes de plus en plus nombreuses aux libertés individuelles dans le cadre de différentes politiques qui ne se limitent pas à la lutte contre le terrorisme; condamne les mesures prises récemment en matière de rétablissement temporaires des contrôles aux frontières intérieures de l'Union et s'inquiète profondément que la libre-circulation des personnes soit de plus en plus conditionnée à la fourniture de données à caractère personnel ou à la surveillance électronique des lieux publics;

Or. fr

Amendement 127
Mariya Gabriel

Proposition de résolution
Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

9 bis. demande à la Commission de fournir un plan d'action et de travail détaillé des implications de la nomination d'un représentant spécial de l'Union pour les droits de l'homme dans l'analyse de la situation des droits de l'homme dans l'Union et son rôle dans la vérification de la mise en œuvre de la législation européenne par les États membres et l'application des conventions et traités internationaux.

Or. fr

Amendement 128
Kinga Göncz

Proposition de résolution
Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

9 bis. souligne que le mandat de l'Agence européenne des droits fondamentaux devrait être élargi pour inclure le contrôle du respect de l'article 2 du traité UE par les États membres, la publication de rapports annuels sur les résultats des contrôles et leur présentation au Parlement européen;

Or. en

Amendement 129
Monika Flašíková Beňová, Tatjana Ždanoka, Renate Weber

Proposition de résolution
Paragraphe 9 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

9 ter. demande la révision des règles de procédure de la Cour de justice européenne et du Tribunal de première instance en vue de faciliter les interventions de tiers, des ONG actives dans le domaine des droits de l'homme, en particulier;

Or. en

Amendement 130
Kinga Göncz

Proposition de résolution
Paragraphe 9 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

9 ter. demande une coopération plus étroite entre les institutions de l'Union et d'autres organisations internationales, notamment le Conseil de l'Europe et sa Commission pour la démocratie par le droit, dite "commission de Venise", afin d'utiliser leur savoir-faire pour faire respecter les principes de démocratie, les droits de l'homme et l'état de droit et faire appliquer leurs recommandations.

Or. en

Amendement 131
Monika Flašíková Beňová, Tatjana Ždanoka, Renate Weber

Proposition de résolution
Paragraphe 9 quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

9 quater. demande la mise en place, dans tous les États membres, d'institutions nationales appropriées dans le domaine des droits de l'homme et l'adoption de mesures facilitant la mise en réseau de ces organismes dans l'ensemble de l'Union, avec le soutien de l'Agence des droits fondamentaux; invite les institutions de l'Union et les États membres à développer la capacité des organismes nationaux compétents en matière d'égalité des chances et des organismes chargés de la protection des données, des institutions nationales pour les droits de l'homme et de l'Agence des droits fondamentaux, à agir en tant que défenseurs des droits de l'homme;

Or. en

Amendement 132

Kinga Göncz

Proposition de résolution

Paragraphe 9 quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

9 quater. demande la mise en place, dans tous les États membres, d'institutions nationales appropriées dans le domaine des droits de l'homme et l'adoption de mesures facilitant la mise en réseau de ces organismes dans l'ensemble de l'Union, avec le soutien de l'Agence des droits fondamentaux; invite les institutions de l'Union et les États membres à développer la capacité des organismes nationaux compétents en matière d'égalité des chances et des organismes chargés de la protection des données, des institutions nationales pour les droits de l'homme et de l'Agence des droits fondamentaux, à

agir en tant que défenseurs des droits de l'homme et à en garantir l'indépendance;

Or. en

Amendement 133
Kinga Göncz

Proposition de résolution
Paragraphe 9 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

9 quinquies. déplore la dégradation de la situation concernant la liberté des médias dans divers États membres; invite les États membres à respecter cette liberté et demande à la Commission de prendre les mesures qui s'imposent pour contrôler et faire appliquer la liberté et le pluralisme des médias; se félicite de l'initiative du Parlement européen de rédiger un rapport sur un ensemble de normes pour la liberté des médias à travers l'Union;

Or. en

Amendement 134
Mario Borghezio

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution

Amendement

11. Demande l'évaluation parlementaire des politiques liées au FSJA en vertu de l'article 70 du the TFUE en créant un lien permanent entre la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures du PE et les commissions parlementaires nationales chargées des droits fondamentaux afin d'évaluer la législation concernée au niveau de l'UE

soppresso

et national;

Or. it

Amendement 135
Tatjana Ždanoka

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution

11. *Demande* l'évaluation parlementaire des politiques liées au FSJA ***en vertu de l'article 70 du the TFUE*** en créant un lien permanent entre la commission des libertés civiles, de la justice et des *affaires* intérieures du PE et les commissions parlementaires nationales chargées des droits fondamentaux afin d'évaluer la législation concernée au niveau de l'UE et national;

Amendement

11. *demande* l'évaluation parlementaire des politiques liées au FSJA en créant un lien permanent entre la commission des libertés civiles, de la justice et des *affaires* intérieures du PE, ***le groupe de travail du Conseil sur les droits fondamentaux, les droits des citoyens et la libre circulation des personnes*** et les commissions parlementaires nationales chargées des droits fondamentaux afin d'évaluer la législation concernée au niveau de l'UE et national;

Or. en

Amendement 136
Marie-Christine Vergiat

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution

12. ***invite les*** États membres ***à remplir*** correctement leurs obligations au vu du droit international, qu'ils n'ont pas remplies à ce jour, d'enquêter sur les violations graves des droits de l'homme dans le contexte de la ***coopération avec le CIA*** dans le cadre du programme de lutte antiterroriste, ***et*** à permettre une réparation totale aux victimes;

Amendement

12. ***attend des*** États membres ***qu'ils remplissent*** correctement leurs obligations au vu du droit international, qu'ils n'ont pas remplies à ce jour, ***et notamment:***

- d'enquêter sur *la base des nouveaux éléments apportés sur* les violations graves des droits de l'homme dans le contexte *des allégations de transport et de détention illégale de prisonniers par* la CIA dans *des pays européens dans* le cadre du programme de lutte antiterroriste, *de rendre des comptes quant à leur implication dans ces actions, de poursuivre les personnes ayant participé à ces actions, et de* permettre une réparation totale aux victimes,

- *d'enquêter sur les violations du droit à la vie provoquées par les refoulements de migrants et demandeurs d'asile en Méditerranée ou par le déclenchement tardif du secours en mer de la part de certains États Membres;*

Or. fr

Amendement 137

Mariya Gabriel

Proposition de résolution

Paragraphe 12

Proposition de résolution

12. invite les États membres à remplir correctement leurs obligations au vu du droit international, qu'ils n'ont pas remplies à ce jour, d'enquêter sur les violations graves des droits de l'homme dans le contexte de la coopération avec le CIA dans le cadre du programme de lutte antiterroriste, et à permettre une réparation totale aux victimes;

Amendement

12. invite les États membres à remplir correctement leurs obligations au vu du droit international, qu'ils n'ont pas remplies à ce jour, d'enquêter sur les violations graves des droits de l'homme dans le contexte de la coopération avec le CIA dans le cadre du programme de lutte antiterroriste, *d'intensifier la lutte contre le trafic des êtres humains et contre la criminalité organisée et* à permettre une réparation totale aux victimes;

Or. fr

Amendement 138
Mariya Gabriel

Proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

12 bis. encourage la Commission et les États membres à travailler plus étroitement, y compris avec le Parlement européen et les parlements nationaux, en vue d'une meilleure application de la législation européenne en matière de droits de l'homme et d'un meilleur suivi en matière de plaintes et de redressement des irrégularités.

Or. fr

Amendement 139
Philip Claeys

Proposition de résolution
Paragraphe 13 – tiret 2

Proposition de résolution

Amendement

– dat politieke en justitiële samenwerking in strafzaken, wat standaard EU-beleid is geworden, en sociale en economische rechten, welke essentiële elementen van het Handvest zijn, nog steeds worden uitgesloten van het mandaat van het FRA; demande au Conseil d'inclure les sujets suivants dans le prochain cadre pluriannuel de la FRA;

Schrappen

Or. nl

Amendement 140
Tatjana Ždanoka

Proposition de résolution
Paragraphe 13 – tiret 2

Proposition de résolution

– que la coopération judiciaire en matière pénale, devenue l'un des principes de la politique l'UE, ainsi que les droits sociaux et économiques, constituant des éléments essentiels de la Charte, soient toujours **exclus du** mandat de *la FRA*; demande au Conseil d'inclure les sujets suivants dans le prochain cadre pluriannuel de *la FRA*;

Amendement

que la coopération judiciaire en matière pénale, devenue l'un des principes de la politique l'UE, ainsi que les droits sociaux et économiques, constituant des éléments essentiels de la Charte, **ne** soient toujours **pas explicitement inclus dans le** mandat de *l'Agence des droits fondamentaux*; demande au Conseil d'inclure les sujets suivants dans le prochain cadre pluriannuel de *l'Agence des droits fondamentaux*;

Or. en

Amendement 141
Kinga Göncz

Proposition de résolution
Paragraphe 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution

– que la coopération judiciaire en matière pénale, devenue l'un des principes de la politique l'UE, ainsi que les droits sociaux et économiques, constituant des éléments essentiels de la Charte, soient toujours **exclus du** mandat de *la FRA*; demande au Conseil d'inclure les sujets suivants dans le prochain cadre pluriannuel de *la FRA*;

Amendement

13 bis. attire l'attention sur les insuffisances du mandat actuel de l'Agence des droits fondamentaux, notamment le nombre limité d'évaluations comparatives entre les États membres et l'absence d'évaluation de la situation générale des droits de l'homme, de l'état de droit et de la démocratie dans les États membres;

Or. en

Amendement 142
Monika Flašíková Beňová, Tatjana Ždanoka, Renate Weber

Proposition de résolution
Paragraphe 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

13 bis. attire l'attention sur les insuffisances du cadre pluriannuel actuel de l'Agence des droits fondamentaux, notamment le nombre limité d'évaluations comparatives entre les États membres;

Or. en

Amendement 143

Renate Weber, Sophia in 't Veld

Proposition de résolution

Paragraphe 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

13 bis. souligne que les principes de Paris sur les institutions nationales des droits de l'homme (INDH) devraient servir de modèle pour réformer les institutions nationales ainsi que l'agence des droits fondamentaux; demande urgemment une révision du règlement relatif à l'agence des droits fondamentaux, dans le cadre d'une procédure législative ordinaire du Parlement européen et du Conseil, afin que son mandat soit élargi et couvre la totalité des aspects visés par les articles 2, 6 et 7 du traité UE et, notamment, la mise en œuvre de la charte européenne par les institutions, les agences et les organes de l'Union ainsi que les activités des États membres; estime qu'il convient de renforcer l'indépendance de l'agence des droits fondamentaux, de même que ses pouvoirs et ses compétences; estime que le comité scientifique de l'agence ainsi que le réseau FRANET devrait soumettre au Parlement européen et aux parlements nationaux, et publier chaque année, un rapport thématique et plus précis analysant la situation dans les États membres de l'Union, comme le faisait

jusqu'en 2006, l'ancien réseau des experts sur les droits fondamentaux; demande à l'agence des droits fondamentaux de respecter scrupuleusement l'article 15 du traité FUE en rendant publics ses débats et en donnant accès à ses documents via un registre accessible au public, comme le prévoit le règlement (CE) 1049/2001.

Or. en

Amendement 144
Tatjana Ždanoka

Proposition de résolution
Paragraphe 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

13 bis. demande à la Commission et au Conseil une révision, avec le Parlement européen, du règlement fondateur de l'agence des droits fondamentaux afin d'élargir son mandat et d'y inclure un rôle de contrôle;

Or. en

Amendement 145
Monika Flašíková Beňová, Renate Weber

Proposition de résolution
Paragraphe 13 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

13 ter. estime que le comité scientifique de l'agence des droits fondamentaux devrait être constitué d'anciens membres des tribunaux constitutionnels européen et nationaux, nommés comme suit: un tiers par le Parlement européen, un tiers par le Conseil et un tiers par la Commission; estime qu'il devrait jouer un rôle

indépendant et neutre dans l'intérêt des institutions de l'Union, à l'instar de celui de la commission de Venise du Conseil de l'Europe;

Or. en

Amendement 146
Kinga Göncz

Proposition de résolution
Paragraphe 13 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

13 ter. estime que le comité scientifique de l'agence des droits fondamentaux devrait être constitué d'anciens membres des tribunaux constitutionnels européen et nationaux, nommés comme suit: un tiers par le Parlement européen, un tiers par le Conseil et un tiers par la Commission; estime qu'il devrait jouer un rôle indépendant et neutre dans l'intérêt des institutions de l'Union, à l'instar de celui de la commission de Venise du Conseil de l'Europe;

Or. en

Amendement 147
Renate Weber, Sophia in 't Veld, Gianni Vattimo

Proposition de résolution
Paragraphe 13 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

13 ter. invite la Commission à respecter totalement l'indépendance et les compétences de l'agence des droits fondamentaux et à s'abstenir d'exercer des pressions exagérées sur l'agence en ce qui concerne les avis de cette dernière sur

les propositions de la Commission, comme ce fut le cas récemment avec l'avis sur la juridiction et la loi applicable aux effets patrimoniaux des mariages et des partenariats civils;

Or. en

Amendement 148
Monika Flašíková Beňová

Proposition de résolution
Paragraphe 13 quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

13 quater. souligne que les principes de Paris sur les institutions nationales des droits de l'homme (INDH) devraient servir de modèle pour réformer les institutions nationales ainsi que l'agence des droits fondamentaux; demande que le mandat de l'agence des droits fondamentaux soit aligné, en application d'une procédure législative ordinaire du Parlement européen et du Conseil, pour couvrir la totalité des aspects visés par l'article 6 du traité UE et, notamment, la mise en œuvre de la charte européenne par les institutions, les agences et les organes de l'Union ainsi que les activités des États membres relevant des politiques de l'Union; estime que le comité scientifique de l'agence ainsi que le réseau FRANET devrait soumettre au Parlement européen et aux parlements nationaux, et publier chaque année, un rapport thématique et plus précis analysant la situation dans les États membres de l'Union, comme le faisait jusqu'en 2006, l'ancien réseau des experts sur les droits fondamentaux; demande à l'agence des droits fondamentaux de respecter scrupuleusement l'article 15 du traité FUE en rendant publics ses débats et en donnant accès à ses documents via

un registre accessible au public, comme le prévoit le règlement (CE) 1049/2001;

Or. en

Amendement 149

Renate Weber, Sophia in 't Veld, Gianni Vattimo

Proposition de résolution

Paragraphe 13 quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

13 quater. demande à l'agence des droits fondamentaux de veiller à ce que les ONG qui ne respectent pas les droits fondamentaux, la tolérance, l'égalité et la non-discrimination et assurent la promotion de l'intolérance et de la discrimination soient exclues de la plateforme des droits fondamentaux de l'agence; estime que la transparence devrait être de mise quant au mode de financement de ces organisations et quant à leurs activités;

Or. en

Amendement 150

Mario Borghezio

Proposition de résolution

Paragraphe 14

Proposition de résolution

Amendement

14. Est préoccupé par le défaut de participation de certains États membres, qui risquera d'affecter les droits de leurs citoyens, lesquels subiront davantage de discrimination que les autres citoyens de l'UE;

soppresso

Or. it

Amendement 151
Tatjana Ždanoka

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution

14. Est préoccupé par **le** défaut de participation de certains États membres, qui risquera d'affecter les droits de leurs citoyens, lesquels subiront davantage de discrimination que les autres citoyens de l'UE;

Amendement

14. *est* préoccupé par **ledit** "défaut de participation" de certains États membres, qui risquera d'affecter les droits de leurs citoyens, lesquels subiront davantage de discrimination que les autres citoyens de l'Union et rappelle que, conformément à la jurisprudence de la Cour de justice européenne, les possibilités de non-participation ("opt-out") n'ont pas pour objet d'exempter les États membres de l'obligation de se conformer aux dispositions de la charte ou d'empêcher un tribunal d'un de ces États membres de veiller à faire respecter ces dispositions;

Or. en

Amendement 152
Philip Claeys

Proposition de résolution
Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

14 bis. Vrijheid van meningsuiting
is berzorgd over de toenemende druk op de vrije meningsuiting die gelegd wordt door extremistische stromingen binnen de islam, in het bijzonder door het salafisme; benadrukt dat in gans de EU de vrijheid van meningsuiting dient te gelden, ook voor wie een kritische mening wil uiten over de islam; veroordeelt dus de situatie waar politici en kunstenaars het slachtoffer zijn van moordcomplotten en

aanslagen en permanent dienen bewaakt te worden; veroordeelt de verstoring van lezingen, de vernieling van kunstwerken, de bedreiging van schrijvers en kunstenaars; benadrukt dat kritiek op eender welke religie en zijn leerstellingen, en dus ook op die van de islam, niet getuigt van een gebrek aan respect maar een essentieel onderdeel is van de gemeenschappelijke Europese rechtsorde die ook godsdienst, religieuze teksten, religieuze leerstellingen, instellingen en bedienaars vatbaar verklaarde voor debat;

Or. nl

Amendement 153
Renate Weber, Sophia in 't Veld

Proposition de résolution
Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

14 bis. estime que la Commission devrait cesser de dire que "les citoyens frappent à la mauvaise porte", de minimiser la compétence de l'Union par rapport aux droits fondamentaux et de rejeter les demandes des citoyens; souligne que la Commission doit prendre acte des préoccupations exprimées par les citoyens sur les violations des droits fondamentaux, les sensibiliser à la manière dont ils peuvent exercer leur droit d'accès à la justice et faire respecter leurs droits dans les structures les plus appropriées, les plus pertinentes ou compétentes; invite la Commission à informer les citoyens qui la contactent en relation avec des violations des droits fondamentaux de ces possibilités supplémentaires ou plus appropriées de façon détaillée, de garder une trace de ces signalements et d'en rendre compte de façon exhaustive dans ses rapports

annuels sur les droits fondamentaux dans l'Union et sur la mise en œuvre de la charte; souligne que la correspondance des citoyens est extrêmement importante dans le signalement d'éventuelles violations graves, structurelles et systémiques des droits fondamentaux dans l'Union et ses États membres et, partant, pour l'application concrète des articles 2, 6 et 7 du traité UE par la Commission; estime qu'il convient d'établir au niveau national et régional des réseaux informels comme ceux qui ont été mis en place avec succès pour le marché intérieur (SOLVIT) pour aider et conseiller les personnes dont les droits pourraient être violés (comme les immigrants, les demandeurs d'asile, les personnes vulnérables); estime que ces structures de soutien pour le rétablissement des droits et l'intégration économique et sociale devraient être une priorité des fonds régionaux;

Or. en

Amendement 154
Monika Flašíková Beňová, Tatjana Ždanoka

Proposition de résolution
Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

14 bis. souligne qu'au-delà de l'information des personnes sur les droits que leur confère la charte, la Commission doit veiller à ce que ces personnes sachent comment exercer leurs droits d'accès à la justice et faire respecter ces droits dans les structures appropriées; estime qu'il convient d'établir au niveau national et régional des réseaux informels comme ceux qui ont été mis en place avec succès pour le marché intérieur (SOLVIT) pour aider et conseiller les personnes dont les

droits pourraient être violés (comme les immigrés, les demandeurs d'asile, les personnes vulnérables); estime que ces structures de soutien pour le rétablissement des droits et l'intégration économique et sociale devraient être une priorité des fonds régionaux;

Or. en

Amendement 155
Konrad Szymański, Janusz Wojciechowski

Proposition de résolution
Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

14 bis. reconnaît la nécessité de protéger les États membres contre toute pression excessive dans le domaine du droit de la famille;

Or. en

Amendement 156
Kinga Göncz

Proposition de résolution
Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

14 bis. invite les États membres à collecter des données non agrégées portant sur tous les types de discrimination, et à développer des indicateurs sur les droits fondamentaux en coopération avec l'agence des droits fondamentaux, afin de veiller à l'élaboration d'une législation et de politiques ciblées et bien documentées, notamment dans le domaine de la non-discrimination et dans le contexte des stratégies nationales d'intégration des

Roms;

Or. en

Amendement 157

Monika Flašíková Beňová, Tatjana Ždanoka, Renate Weber

Proposition de résolution

Paragraphe 14 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

14 ter. invite les États membres à collecter des données non agrégées portant sur tous les types de discrimination, et à développer des indicateurs sur les droits fondamentaux en coopération avec l'agence des droits fondamentaux, afin de veiller à l'élaboration d'une législation et de politiques ciblées et bien documentées, notamment dans le domaine de la non-discrimination et dans le contexte des stratégies nationales d'intégration des Roms;

Or. en

Amendement 158

Philip Claeys

Proposition de résolution

Paragraphe 14 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

14ter. Is bezorgd over de toenemende druk die gelegd wordt op de vrijheid van meningsuiting in het kader van het debat over immigratie, asiel en illegaal verblijf; benadrukt dat het belangrijke onderscheid dient gerespecteerd te worden tussen het onaanvaardbare aanzetten tot haat of geweld enerzijds en het aanvaardbare politieke aanklagen van reëel bestaande

problemen in de samenleving rond immigratie, asiel en illegaal verblijf anderzijds; herinnert aan de vaste rechtspraak van het Europees Hof voor de rechten van de mens dat vrijheid van meningsuiting ook geldt voor meningen die verontrusten, shoqueren en kwetsen;

Or. nl

Amendement 159
Renate Weber, Sophia in 't Veld, Gianni Vattimo

Proposition de résolution
Paragraphe 14 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

14 ter. invite la Commission à proposer un réexamen de la décision-cadre pour y inclure d'autres formes de crimes haineux, comme ceux fondés sur l'orientation sexuelle, l'identité de genre et l'expression du genre;

Or. en

Amendement 160
Kinga Göncz

Proposition de résolution
Paragraphe 14 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

14 ter. déplore le fait que la totalité des États membres n'ait pas dûment transposé la décision-cadre du Conseil sur la lutte contre certaines formes et manifestations de racisme et de xénophobie au moyen du droit pénal; demande aux États membres de poursuivre la xénophobie, le racisme, l'hostilité à l'égard des Tsiganes, et d'autres formes de violence et de haine

contre des groupes minoritaires, y compris les discours de haine;

Or. en

Amendement 161

Monika Flašíková Beňová, Tatjana Ždanoka, Renate Weber

Proposition de résolution

Paragraphe 14 quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

14 quater. déplore le fait que la totalité des États membres n'ait pas dûment transposé la décision-cadre du Conseil sur la lutte contre certaines formes et manifestations de racisme et de xénophobie au moyen du droit pénal¹; demande aux États membres de poursuivre la xénophobie, le racisme et les discours de haine; rappelle que le 1er décembre 2014, cette décision-cadre deviendra pleinement applicable ainsi que toutes les directives-cadre en vigueur à cette date;

¹ JO L 328 du 12.5.2008, p. 55.

Or. en

Amendement 162

Kinga Göncz

Proposition de résolution

Paragraphe 14 quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

14 quater. invite la Commission à proposer une refonte de la décision-cadre pour y inclure d'autres formes de crimes haineux, comme ceux fondés sur

*l'orientation sexuelle, l'identité de genre
et l'expression du genre;*

Or. en

Amendement 163
Monika Flašíková Beňová

Proposition de résolution
Paragraphe 14 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

14 quinquies. invite la Commission à proposer une refonte de la décision-cadre pour y inclure d'autres formes de crimes haineux, comme ceux fondés sur l'orientation sexuelle, l'identité de genre et l'expression du genre;

Or. en

Amendement 164
Kinga Göncz

Proposition de résolution
Paragraphe 14 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

14 quinquies. demande aux États membres de veiller à ce que les crimes haineux, comme les actes à caractère raciste, xénophobe, antisémite, islamophobe, homophobe ou transphobe, soient passibles de sanctions pénales et que ces crimes fassent l'objet de réelles enquêtes, qu'ils soient poursuivis et punis, que les victimes se voient offrir une assistance, une protection et des dommages appropriés et que ces crimes soient dûment répertoriés;

Or. en

Amendement 165

Monika Flašíková Beňová, Tatjana Ždanoka, Renate Weber

Proposition de résolution

Paragraphe 14 sexies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

14 sexies. demande aux États membres de veiller à ce que les délits à caractère raciste, xénophobe, homophobe ou transphobe soient passibles de sanctions pénales et que ces crimes fassent l'objet de réelles enquêtes, qu'ils soient poursuivis et punis, que les victimes se voient offrir une assistance, une protection et des dommages appropriés et que ces crimes soient dûment répertoriés;

Or. en

Amendement 166

Philip Claeys

Proposition de résolution

Paragraphe 15

Proposition de résolution

Amendement

15. Souligne que les principes de dignité humaine et d'égalité devant la loi sont les bases d'une société démocratique; déclare incompréhensible le blocage actuel des négociations du Conseil concernant la proposition de la Commission d'une directive horizontale étendant la protection totale contre la discrimination à tous les domaines, y compris la religion ou la croyance, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle, et demande de faire des efforts pour garantir son adoption dans les meilleurs délais;

15. Souligne que les principes de dignité humaine et d'égalité devant la loi sont les bases d'une société démocratique;

Or. nl

Amendement 167
Mario Borghezio

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution

15. Souligne que les principes de dignité humaine et d'égalité devant la loi sont les bases d'une société démocratique; **déclare incompréhensible le blocage actuel des négociations du Conseil concernant la proposition de la Commission d'une directive horizontale étendant la protection totale contre la discrimination à tous les domaines, y compris la religion ou la croyance, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle, et demande de faire des efforts pour garantir son adoption dans les meilleurs délais;**

Amendement

15. Souligne que les principes de dignité humaine et d'égalité devant la loi sont les bases d'une société démocratique;

Or. it

Amendement 168
Lorenzo Fontana

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution

15. *Souligne* que les principes de dignité humaine et d'égalité devant la loi sont les bases d'une société démocratique; **déclare incompréhensible le blocage actuel des négociations du Conseil concernant la proposition de la Commission d'une directive horizontale étendant la protection totale contre la discrimination à tous les domaines, y compris la religion ou la croyance, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle, et demande de faire des efforts pour garantir son adoption**

Amendement

15. *souligne* que les principes de dignité humaine et d'égalité devant la loi sont les bases d'une société démocratique;

dans les meilleurs délais;

Or. en

Amendement 169

Anna Záborská

Proposition de résolution

Paragraphe 15

Proposition de résolution

15. *Souligne* que les principes de dignité humaine et d'égalité devant la loi sont les bases d'une société démocratique; **déclare incompréhensible le blocage actuel des négociations du Conseil concernant la proposition de la Commission d'une directive horizontale étendant la protection totale contre la discrimination à tous les domaines, y compris la religion ou la croyance, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle, et demande de faire des efforts pour garantir son adoption dans les meilleurs délais;**

Amendement

15. *souligne* que les principes de dignité humaine et d'égalité devant la loi sont les bases d'une société démocratique; **invite dès lors les États membres à mettre en œuvre un grand nombre des instruments de l'acquis communautaire qui existent déjà et à évaluer le réel besoin d'amélioration par l'adoption de nouveaux actes législatifs avant de lancer de nouvelles procédures législatives;**

Or. en

Amendement 170

Renate Weber, Sophia in 't Veld

Proposition de résolution

Paragraphe 15

Proposition de résolution

15. *Souligne* que les principes de dignité humaine et d'égalité devant la loi sont les bases d'une société démocratique; déclare **incompréhensible** le blocage actuel des négociations du Conseil concernant la proposition de la Commission d'une directive horizontale étendant la protection totale contre la discrimination à tous les

Amendement

15. *souligne* que les principes de dignité humaine et d'égalité devant la loi sont les bases d'une société démocratique; déclare **regrettable et contraire à l'esprit et à la lettre du traité** le blocage actuel des négociations du Conseil concernant la proposition de la Commission d'une directive horizontale étendant la protection

domaines, y compris la religion ou la croyance, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle, et demande de faire des efforts pour garantir son adoption *dans les meilleurs délais*;

totale contre la discrimination à tous les domaines, y compris la religion ou la croyance, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle, et demande de faire des efforts pour garantir son adoption; *demande au Conseil et aux États membres qui bloquent actuellement les négociations de rendre publics leurs arguments, propositions et positions au sein du Conseil en général et, notamment au sein du groupe de travail du Conseil compétent en la matière, afin que les citoyens de l'Union puissent mieux comprendre pourquoi aucun progrès n'a été fait et juger, en toute connaissance de cause, les positions des gouvernements, ministres et partis politiques sur la discrimination des personnes sur la base de la religion ou des convictions, de l'âge, du handicap ou de l'orientation sexuelle; demande le lancement d'une campagne européenne et adresse un appel aux ONG, aux citoyens, aux partis et responsables politiques, à la société civile et aux acteurs économiques afin que tous se joignent à cet appel pour parvenir à l'adoption de la directive; demande dès lors au Conseil d'agir, sur la base de l'article 265 du traité FUE et d'adopter la directive avant la fin de l'année;*

Or. en

Amendement 171
Kinga Göncz

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution

15. *Souligne* que les principes de dignité humaine et d'égalité devant la loi sont les bases d'une société démocratique; déclare *incompréhensible* le blocage actuel des négociations du Conseil concernant la

Amendement

15. *souligne* que les principes de dignité humaine et d'égalité devant la loi sont les bases d'une société démocratique; déclare *regrettable et contraire à l'esprit et à la lettre du traité* le blocage actuel des

proposition de la Commission d'une directive horizontale étendant la protection totale contre la discrimination à tous les domaines, y compris la religion ou la croyance, le handicap, l'âge **ou** l'orientation sexuelle, et demande de faire des efforts pour garantir son adoption dans les meilleurs délais;

négociations du Conseil concernant la proposition de la Commission d'une directive horizontale étendant la protection totale contre la discrimination à tous les domaines, y compris la religion ou la croyance, le handicap, l'âge, l'orientation sexuelle **ou l'identité de genre**, et demande de faire des efforts pour garantir son adoption dans les meilleurs délais; **demande aux États membres qui bloquent actuellement les négociations de rendre publics leurs arguments afin que les citoyens de l'Union puissent mieux comprendre pourquoi aucun progrès n'est fait;**

Or. en

Amendement 172

Monika Flašíková Beňová

Proposition de résolution

Paragraphe 15

Proposition de résolution

15. *Souligne* que les principes de dignité humaine et d'égalité devant la loi sont les bases d'une société démocratique; déclare **incompréhensible** le blocage actuel des négociations du Conseil concernant la proposition de la Commission d'une directive horizontale étendant la protection totale contre la discrimination à tous les domaines, y compris la religion ou la croyance, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle, et demande de faire des efforts pour garantir son adoption dans les meilleurs délais;

Amendement

15. *souligne* que les principes de dignité humaine et d'égalité devant la loi sont les bases d'une société démocratique; déclare **regrettable et contraire à l'esprit et à la lettre du traité** le blocage actuel des négociations du Conseil concernant la proposition de la Commission d'une directive horizontale étendant la protection totale contre la discrimination à tous les domaines, y compris la religion ou la croyance, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle, et demande de faire des efforts pour garantir son adoption dans les meilleurs délais; **demande aux États membres qui bloquent actuellement les négociations de rendre publics leurs arguments afin que les citoyens de l'Union puissent mieux comprendre pourquoi aucun progrès n'est fait;**

Amendement 173
Tatjana Ždanoka

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution

15. *Souligne* que les principes de dignité humaine et d'égalité devant la loi sont les bases d'une société démocratique; déclare incompréhensible le blocage actuel des négociations du Conseil concernant la proposition de la Commission d'une directive horizontale étendant la protection totale contre la discrimination à tous les domaines, y compris la religion ou la croyance, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle, et demande de faire des efforts pour garantir son adoption dans les meilleurs délais;

Amendement

15. *souligne* que les principes de dignité humaine et d'égalité devant la loi sont les bases d'une société démocratique; déclare incompréhensible le blocage actuel des négociations du Conseil concernant la proposition de la Commission d'une directive horizontale étendant la protection totale contre la discrimination à tous les domaines, y compris la religion ou la croyance, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle, et demande de faire des efforts pour garantir son adoption dans les meilleurs délais; ***regrette l'absence de mise en œuvre correcte des directives existantes sur l'égalité dans certains États membres et invite la Commission à étudier la question en priorité et, si nécessaire, à entamer immédiatement des procédures en manquement;***

Amendement 174
Antigoni Papadopoulou

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution

15. *Souligne* que les principes de dignité humaine et d'égalité devant la loi sont les bases d'une société démocratique; déclare incompréhensible le blocage actuel des

Amendement

15. *souligne* que les principes de dignité humaine et d'égalité devant la loi sont les bases d'une société démocratique; déclare incompréhensible le blocage actuel des

négociations du Conseil concernant la proposition de la Commission d'une directive horizontale étendant la protection totale contre la discrimination à tous les domaines, y compris la religion ou la croyance, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle, et demande de faire des efforts pour garantir son adoption dans les meilleurs délais;

négociations du Conseil concernant la proposition de la Commission d'une directive horizontale étendant la protection totale contre la discrimination à tous les domaines, y compris **le sexe, la race, la couleur, l'origine ethnique ou sociale, les caractéristiques génétiques, la langue**, la religion ou la croyance, **les opinions politiques ou autres, l'appartenance à une minorité nationale, la propriété, la naissance**, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle, et demande de faire des efforts pour garantir son adoption dans les meilleurs délais;

Or. en

Amendement 175
Marie-Christine Vergiat

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution

15. souligne que les principes de dignité humaine et d'égalité devant la loi sont les bases d'une société démocratique; déclare **incompréhensible** le blocage actuel des négociations du Conseil concernant la proposition de la Commission d'une directive horizontale étendant la protection totale contre la discrimination à tous les domaines, y compris la religion ou la croyance, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle, et demande de faire des efforts pour garantir son adoption dans les meilleurs délais;

Amendement

15. souligne que les principes de dignité humaine et d'égalité devant la loi sont les bases d'une société démocratique; déclare **inadmissible** le blocage actuel des négociations du Conseil concernant la proposition de la Commission d'une directive horizontale étendant la protection totale contre la discrimination à tous les domaines, y compris la religion ou la croyance, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle, et demande de faire des efforts pour garantir son adoption dans les meilleurs délais;

Or. fr

Amendement 176
Valdemar Tomaševski,

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution

15. Souligne que les principes de dignité humaine et d'égalité devant la loi sont les bases d'une société démocratique; déclare incompréhensible le blocage actuel des négociations du Conseil concernant la proposition de la Commission d'une directive horizontale étendant la protection totale contre la discrimination à tous les domaines, y compris la religion ou la croyance, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle, et demande de faire des efforts pour garantir son adoption dans les meilleurs délais;

Amendement

15. Souligne que les principes de dignité humaine et d'égalité devant la loi sont les bases d'une société démocratique; uznaje za niezrozumiałe obecne blokowanie negocjacji Rady w sprawie wniosku Komisji dotyczącego dyrektywy horyzontalnej rozszerzającej kompleksową ochronę przed dyskryminacją we wszystkich obszarach, w tym z powodów religijnych lub wiary, niepełnosprawności, wieku, **przynależności do mniejszości narodowych i etnicznych** lub orientacji seksualnej, oraz wzywa do wysiłków zmierzających do zapewnienia możliwie najszybszego jej przyjęcia;

Or. pl

Amendement 177
Ramon Tremosa i Balcells

Proposition de résolution
Paragraphe 15 bis (nouveau)

Proposition de résolution

15 bis. souligne que conformément à la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, les citoyens européens devraient également être protégés contre toute discrimination pour des raisons linguistiques;

Amendement

Or. en

Amendement 178
Sergio Gaetano Cofferrati, Rita Borsellino

Proposition de résolution
Paragraphe 15 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

15bis. Esorta l'Unione Europea a designare con cadenza annuale una città appartenente agli stati membri come "Capitale europea dei diritti", al fine di valorizzare il ruolo che le città possono ricoprire nella promozione dei diritti fondamentali e dei diritti civili, compresi i diritti delle persone appartenenti alle minoranze; tale azione contribuirebbe ad affermare valori comuni quali il rispetto della dignità umana, della libertà, della democrazia, dell'uguaglianza, dello stato di diritto e dei diritti umani, nel contesto di una società caratterizzata dal pluralismo, dalla tolleranza, dalla solidarietà e dalla parità tra donne e uomini.

Or. it

Amendement 179
Philip Claeys

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution

Amendement

16. Invite les États membres à établir des procédures de plainte garantissant qu'une victime de plusieurs discriminations peut déposer une plainte unique pour plusieurs motifs de discrimination; considère qu'il est approprié de soutenir les activités des défenseurs des droits de l'homme et le développement d'actions collectives par des personnes et des communautés marginalisées;

16. Invite les États membres à établir des procédures de plainte garantissant qu'une victime de plusieurs discriminations peut déposer une plainte unique pour plusieurs motifs de discrimination;

Or. nl

Amendement 180

Mikael Gustafsson

au nom de la commission des droits de la femme et de l'égalité des genres

Livia Járóka, Mariya Gabriel

Proposition de résolution

Paragraphe 16

Proposition de résolution

16. *Invite* les États membres à établir des procédures de plainte garantissant qu'une victime de plusieurs discriminations peut déposer une plainte unique pour plusieurs motifs de discrimination; considère qu'il est approprié de soutenir les activités des défenseurs des droits de l'homme et le développement d'actions collectives par des personnes et des communautés marginalisées;

Amendement

16. *invite* les États membres à établir des procédures de plainte garantissant qu'une victime de plusieurs discriminations, ***en tenant compte du fait que les femmes sont particulièrement visées***, peut déposer une plainte unique pour plusieurs motifs de discrimination; considère qu'il est approprié de soutenir les activités des défenseurs des droits de l'homme et le développement d'actions collectives par des personnes et des communautés marginalisées;

Or. en

Amendement 181

Marie-Christine Vergiat

Proposition de résolution

Paragraphe 16

Proposition de résolution

16. invite les États membres à établir des procédures de plainte garantissant qu'une victime de ***plusieurs*** discriminations peut déposer une plainte unique pour plusieurs motifs de discrimination; considère qu'il est approprié de soutenir les activités des défenseurs des droits de l'***homme*** et le développement d'actions collectives par des personnes et des communautés marginalisées;

Amendement

16. invite les États membres à établir des procédures de plainte garantissant qu'une victime de discriminations ***multipl***es peut déposer une plainte unique pour plusieurs motifs de discrimination; considère qu'il est approprié de soutenir les activités des défenseurs des droits de l'***homme*** et le développement d'actions collectives par des personnes et des communautés marginalisées;

Amendement 182
Konrad Szymański, Janusz Wojciechowski

Proposition de résolution
Paragraphe 16 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

16 bis. rappelle que la discrimination consiste également à traiter de manière égale des situations intrinsèquement différentes; invite à éviter les instrumentalisations, les interprétations forcées ou les traitements privilégiés pour un des motifs de discrimination;

Or. en

Amendement 183
Sylvie Guillaume

Proposition de résolution
Paragraphe 16 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

16 bis. se dit particulièrement préoccupé par la montée de partis politiques ouvertement racistes, xénophobes, islamophobes et antisémites, à la faveur d'une crise économique et sociale qui favorise la recherche frénétique de boucs émissaires, et dont les pratiques violentes devraient être condamnées;

Or. fr

Amendement 184
Anna Záborská

Proposition de résolution
Paragraphe 16 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

16 bis. souligne la nécessité d'éviter des interprétations unilatérales du principe de non-discrimination et dénonce les tentatives visant à accorder à l'article 21 de la Charte des droits fondamentaux une importance privilégiée par rapport à d'autres dispositions tout aussi importantes de celle-ci;

Or. en

Amendement 185
Lorenzo Fontana

Proposition de résolution
Paragraphe 16 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

16 bis. souligne la nécessité d'éviter des interprétations unilatérales du principe de non-discrimination et dénonce les tentatives visant à accorder à l'article 21 de la Charte des droits fondamentaux une importance privilégiée par rapport à d'autres dispositions tout aussi importantes de celle-ci;

Or. en

Amendement 186
Sophia in 't Veld, Renate Weber, Gianni Vattimo

Proposition de résolution
Paragraphe 16 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

16 bis. demande aux États membres de

protéger la liberté de religion ou de croyance, y compris la liberté des personnes sans religion qui ne doivent pas subir de discrimination du fait de dérogations excessives accordées aux religions par rapport aux législations sur l'égalité et la non-discrimination;

Or. en

Amendement 187
Valdemar Tomaševski,

Proposition de résolution
Paragraphe 16 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

16a. wzywa państwa członkowskie do niedyskryminacji osób należących do mniejszości narodowych i etnicznych oraz do zapewnienia im praw przysługujących na podstawie prawa międzynarodowego i wspólnotowego;

Or. pl

Amendement 188
Konrad Szymański, Janusz Wojciechowski

Proposition de résolution
Paragraphe 16 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

16 ter. souligne que dans le domaine de la lutte contre les discriminations, il est nécessaire de tenir pleinement compte de la spécificité des discriminations pour des raisons de handicap;

Or. en

Amendement 189
Sylvie Guillaume

Proposition de résolution
Paragraphe 16 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

16 ter. s'inquiète, dans un contexte où la crise économique et financière force un nombre croissant de familles à vivre dans la rue, de l'adoption de mesures répressives à l'encontre des sans-abris;

Or. fr

Amendement 190
Anna Záborská

Proposition de résolution
Paragraphe 16 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

16 ter. est vivement préoccupé par le fait que le concept de "discours de haine" (y compris en relation avec le terme "homophobie"), bien que n'étant pas défini dans l'acquis communautaire, est instrumentalisé pour limiter la manifestation légitime de la liberté d'expression, de la liberté de religion et de la liberté de conscience qui sont également garanties par les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme et par la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne;

Or. en

Amendement 191
Lorenzo Fontana

Proposition de résolution
Paragraphe 16 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

16 ter. est vivement préoccupé par le fait que le concept de "discours de haine" (y compris l'utilisation du terme "homophobie"), est de plus en plus invoqué et instrumentalisé pour imposer des limitations inacceptables à la manifestation légitime de la liberté d'expression, de la liberté de religion et de la liberté de conscience;

Or. en

Amendement 192
Anna Záborská

Proposition de résolution
Paragraphe 16 quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

16 quater. rappelle que le droit fondamental à l'objection de conscience est inscrit à l'article 10, paragraphe 2, de la Charte des droits fondamentaux de l'Union et que la pratique de l'objection de conscience est dûment réglementée dans les États membres de l'Union par un cadre politique et législatif clair et complet qui régit la pratique de l'objection de conscience;

Or. en

Amendement 193
Mario Borghezio

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution

17. Souligne qu'il convient d'aborder la question de la situation des apatrides résidant de manière permanente dans les États membres et invite tous les États membres concernés à ratifier les conventions des Nations unies correspondantes;

Amendement

17. evidenzia la necessità di affrontare la situazione degli apolidi che risiedono stabilmente in uno Stato membro;

Or. it

Amendement 194
Marie-Christine Vergiat

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution

17. souligne qu'il **convient** d'aborder la question de la situation des apatrides résidant de manière **permanente** dans les États membres et invite tous les États membres concernés à ratifier les conventions des Nations unies correspondantes;

Amendement

17. souligne qu'il **est indispensable** d'aborder la question de la situation des apatrides résidant de manière **stable** dans les États membres et invite tous les États membres concernés à ratifier **et à appliquer** les conventions des Nations unies correspondantes; **rappelle que les lacunes en matière de citoyenneté dans un État Membre ne doivent pas priver les apatrides de leurs droits fondamentaux;**

Or. fr

Amendement 195
Tatjana Ždanoka

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution

17. *Souligne* qu'il convient d'aborder la question de la situation des apatrides

Amendement

17. *souligne* qu'il convient d'aborder la question de la situation des apatrides

résidant de manière permanente dans les États membres et invite tous les États membres concernés à ratifier les conventions des Nations unies correspondantes;

résidant de manière permanente dans les États membres et invite tous les États membres concernés à ratifier les conventions des Nations unies correspondantes *et à y apporter de façon systématique des solutions justes, basées sur les recommandations des organisations internationales; considère que les personnes apatrides qui résident en permanence dans les États membres devraient avoir le droit de voter aux élections locales;*

Or. en

Amendement 196

Marco Scurria, Roberta Angelilli, Salvatore Iacolino

Proposition de résolution

Paragraphe 17 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

17bis. Sottolinea l'importanza della protezione delle minoranze nazionali e dei diritti e delle libertà di queste persone come sancito dalla Convenzione-quadro per la protezione delle minoranze nazionali del Consiglio d'Europa;

Or. it

Amendement 197

Tatjana Ždanoka

Proposition de résolution

Paragraphe 17 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

17 bis. insiste sur l'importance du respect des droits des personnes appartenant à des minorités; encourage les États membres qui ne l'ont pas encore fait à

ratifier sans plus tarder la convention cadre sur la protection des minorités nationales et la charte européenne des langues régionales ou minoritaires et, le cas échéant, à lever les réserves et les déclarations restrictives ainsi qu'à appliquer les traités en toute bonne foi; rappelle la nécessité d'appliquer les principes développés dans le cadre de l'OSCE;

Or. en

Amendement 198
Mario Borghezio

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution

Amendement

18. Souligne le fait que, en raison des divergences dans la mise en œuvre de la loi de l'UE et de procédures administratives complexes, certaines catégories de personnes rencontrent des obstacles discriminatoires dans l'exercice de leur droit de circulation et de séjour; invite la Commission à opposer des procédures d'infraction aux États membres qui ne respectent pas la directive 2004/38/CE;

soppresso

Or. it

Amendement 199
Monika Flašíková Beňová, Renate Weber

Proposition de résolution
Paragraphe 18 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

18 bis. invite les États membres à lutter

contre la discrimination raciale et ethnique dans le travail, le logement, l'éducation, la santé et l'accès aux biens et aux services;

Or. en

Amendement 200
Kinga Göncz

Proposition de résolution
Paragraphe 18 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

18 bis. invite les états membres à lutter contre la discrimination raciale et ethnique dans le travail, le logement, l'éducation, la santé et l'accès aux biens et aux services;

Or. en